

CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT DOSSIER DEFINITIF

VOLUME 4 – ANNEXES

Version octobre 2019



Partenaires financiers :



Annexe 1 : Délibération de la commission Planification donnant agrément du dossier sommaire du contrat de rivière Aveyron amont	3
Annexe 2 : Arrêté inter-préfectoral de désignation des membres du comité rivière Aveyron amont	5
Annexe 3 : Statuts du syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont	8
Annexe 4 : Analyse de l'évolution de l'état DCE des masses d'eau au droit des stations de suivi	25
Annexe 5 : Détection de produits phytosanitaires entre 2014 et 2016	37
Annexe 6 : Tableau de synthèse des indicateurs et les règles d'agrégation de l'expertise du contrat de rivière	39
Annexe 7 : Actions par masses d'eau type	42
Annexe 7 : Détail financier du contrat de rivière Aveyron amont...	48

Annexe 1 : Délibération de la commission Planification donnant agrément du dossier sommaire du contrat de rivière Aveyron amont



Commission planification
Séance du 15 Juin 2015
Délibération n° DL/CB/15-05



Agrément du dossier sommaire du contrat de rivière Aveyron amont

La commission planification du comité de bassin Adour-Garonne délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la lettre de madame la ministre de l'Ecologie et du Développement durable au président du comité de bassin en date du 30 octobre 2003 relative à la décentralisation de la procédure d'agrément des contrats de rivière ou de baie,

Vu la circulaire du ministre de l'Ecologie et du Développement durable en date du 30 janvier 2004,

Vu la délibération n°2006/07/CB du comité de bassin du 3 juillet 2006 sur la décentralisation de la procédure d'agrément des contrats de rivière ou de baie,

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne, en date du 1er décembre 2009, portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures,

Vu la lettre de saisine du préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne en date du 22 mai 2015 sollicitant l'avis du comité de bassin Adour-Garonne sur le dossier sommaire du contrat de rivière « Aveyron amont »,

Entendu la présentation du dossier sommaire du contrat de rivière « Aveyron amont » par l'association de préfiguration du contrat de rivière « Aveyron amont » en séance de la commission planification du 15 juin 2015,

Vu la note détaillée établie par le secrétariat technique de bassin Adour-Garonne,

Décide :

Article 1 -

de donner son agrément au dossier sommaire du contrat de rivière « Aveyron amont »,

Article 2 -

de demander à l'association de préfiguration du contrat de rivière « Aveyron amont » de prendre en compte les observations suivantes émises par le secrétariat technique de bassin pour la préparation du dossier définitif du contrat de rivière « Aveyron amont » :

- Le programme d'actions du contrat de rivière devra être cohérent avec les PAOT de son territoire en cours de préparation et en constituer sa traduction opérationnelle ;
- Le contrat de rivière doit être l'occasion d'accompagner, dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, la création d'une structure de bassin de gouvernance unique sur le bassin de l'Aveyron amont, afin d'assurer la coordination des actions liées au grand cycle de l'eau notamment les différents plans pluriannuels de gestion des cours d'eau ;
- Il est encouragé le rapprochement des acteurs de l'Aveyron avec ceux de la gouvernance globale du bassin Tarn-Aveyron



COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Commission planification
Séance du 15 juin 2015
Délibération n° DL/CB/15-05



PROGRAMME
2013/2018

- Le programme d'actions agricoles du contrat de rivière devra être ciblé par sous bassins et tenir compte du nouveau zonage 2015 de la zone vulnérable (Directive Nitrates).
- Le programme d'actions devra permettre une amélioration de la connaissance de l'état chimique de certaines masses d'eau et des sources potentielles de pollution
- Le volet quantitatif du contrat de rivière sera élaboré sur la base du DOE établi dans le projet de SDAGE 2016-2021.

Fait et délibéré à Toulouse, le 15 juin 2015

Le président de la commission planification

Bernard BOUSQUET

Annexe 2 : Arrêté inter-préfectoral de désignation des membres du comité rivière Aveyron amont



PREFECTURE DE L'AVEYRON
PRÉFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

Arrêté préfectoral interdépartemental n° ¹²⁻²⁰¹⁸⁻¹²⁻²⁶⁻⁰⁰⁹ du 26 DEC. 2018
portant modification de la composition du comité de rivière Aveyron Amont

La préfète de l'Aveyron
Chevalier de la Légion d'honneur

Le préfet de Tarn-et-Garonne
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment son livre II ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'arrêté du 23 novembre 2015 relatif à la constitution et composition du comité de rivière Aveyron Amont ;

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte les changements intervenus au sein des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale et au sein des services de l'Etat et des Etablissements publics ;

CONSIDERANT la nécessité de renforcer l'institution avec une gouvernance appropriée ;

SUR proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Aveyron et de Tarn-et-Garonne ;

ARRÊTENT :

Article 1 : L'article 3 de l'arrêté du 23 novembre 2015 susvisé est modifié comme suit :

Sont nommés membres de ce comité :

1^{er} collège : Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

REPRÉSENTANTS
Mme la présidente du conseil régional Occitanie ou son représentant
M. le président du conseil départemental de l'Aveyron ou son représentant
Dix huit (18) représentants du syndicat mixte du bassin versant Aveyron-amont (SMBV2A)
M. le président du parc naturel régional des grands causses ou son représentant
M. le président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (S.I.A.E.P.) des vallées de la Serre et d'Olt ou son représentant
M. le président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (S.I.A.E.P.) de la Haute Vallée de l'Aveyron ou son représentant
M. le président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (S.I.A.E.P.) de la région de Vailhourles ou son représentant
M. le président du syndicat mixte d'adduction d'eau potable (S.M.A.E.P.) de Montbazens Rignac ou son représentant
M. le président de la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron ou son représentant
M. le président du syndicat mixte du SCOT Centre-Ouest Aveyron

2ème collège : Représentants des organisations professionnelles, des associations et des usagers des milieux aquatiques

REPRÉSENTANTS
M. le président de la commission territoriale Tarn-Aveyron ou son représentant
M. le président de la chambre d'agriculture de l'Aveyron ou son représentant
M. le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aveyron ou son représentant
M. le président de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aveyron ou son représentant
M. le président de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA) de l'Aveyron ou son représentant
M. le président de l'association départementale du tourisme (ADT) de l'Aveyron ou son représentant
M. le président du centre permanent d'initiation à l'environnement (CPIE) de l'Aveyron ou son représentant
M. le président du comité départemental olympique des sports (CDOS) de l'Aveyron ou son représentant
M. le président de l'association arbres, haies, paysages de l'Aveyron ou son représentant
M. le président de la fédération départementale de la chasse de l'Aveyron ou son représentant
M. le président de l'organisme unique de gestion collective (OUGC) du bassin versant de l'Aveyron ou son représentant
M. le président de l'association CANOPEE ou son représentant
M. le président de la ligue de protection des oiseaux (LPO) de l'Aveyron ou son représentant
M. le président des centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) Occitanie ou son représentant
M. le président de l'association Halicuti-Aveyron-Viaur ou son représentant
M. le président de l'association rouergate des amis des moulins (ARAM) ou son représentant
Mme la présidente de l'union départementale des associations des familles (UDAF) de l'Aveyron ou son représentant

3ème collège : Représentants de l'administration et des établissements publics

REPRÉSENTANTS
M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) d'Occitanie ou son représentant
M. le directeur régional Occitanie de l'agence française de la biodiversité (AFB) ou son représentant
M. le directeur de l'agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant
M. le directeur départemental des territoires (DDT) de l'Aveyron ou son représentant
M. le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de l'Aveyron ou son représentant
M. le directeur territorial sud ouest de l'office national des forêts (ONF) ou son représentant
Mr le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Occitanie ou son représentant

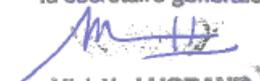
Article 2 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de l'Aveyron et de Tarn et Garonne. Il sera en outre disponible sur le site Internet Gest'Eau (<http://www.gesteau.eaufrance.fr>).

Article 3 : Les secrétaires généraux des préfectures de l'Aveyron et de Tarn-et-Garonne, les directeurs départementaux des territoires de l'Aveyron et de Tarn-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée aux membres du comité rivière.

A Rodez, le **26 DEC. 2018**

La préfète de l'AVEYRON

Pour la préfète, par délégation,
la secrétaire générale


Michèle LUGRAND

Le préfet de TARN-ET-GARONNE

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Emmanuel MOULARD

Annexe 3 : Statuts du syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A)

STATUTS

Suite à l'arrêté préfectoral n° 12-2018-12-21-003 en date du 21 décembre 2018

Préambule :

Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont, a été créé à l'initiative des 3 structures gestionnaires des milieux aquatiques du bassin versant Aveyron amont : le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Haute vallée de l'Aveyron (SIAH HVA), regroupant 13 communes depuis les sources de Séverac-le-Château aux portes de Rodez, la communauté d'agglomération Rodez Agglomération composée de 8 communes, et le syndicat intercommunal d'aménagement des vallées de l'Aveyron et de l'Alzou (SIAV2A), associant 32 communes depuis l'aval immédiat de l'agglomération ruthénoise à la confluence du Viaur. Dès 2012, les élus locaux ont décidé de se réunir au sein d'une Association de Préfiguration du Contrat de Rivière Aveyron Amont (APCRAA) pour préparer et organiser les modalités de création de ce nouveau syndicat.

La rivière Aveyron, de sa source sur les hauteurs de Séverac-le-Château jusqu'à sa confluence avec le Viaur à Laguépie, constitue avec ses affluents, un bassin versant de 1 560 km², regroupant 100 000 habitants. Ce bassin versant comprend 41 masses d'eau superficielles et 4 masses d'eau souterraines au sens du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021. L'objet de cette démarche de création d'un syndicat unique est de mettre en œuvre le contrat de rivière Aveyron amont. Il s'agit d'une démarche de concertation et de discussion pour l'élaboration de projets d'intérêt commun au bassin versant qui concernent notamment l'amélioration de l'état des cours d'eau et milieux associés.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM) modifiée par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) attribue une compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux communes avec transfert automatique aux EPCI à FP. Cette compétence peut être déléguée ou transférée, pour tout ou partie des missions et tout ou partie du territoire, à un syndicat mixte de bassin versant à labelliser Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).

Les missions 3°, 4°, 6°, 7°, 9°, 10°, 11° et 12° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement ne sont pas comprises dans ce bloc de compétence GEMAPI et restent donc partagées entre les différents échelons de collectivités territoriales. Néanmoins, cela n'empêche pas un groupement de collectivités compétent en matière de GEMAPI d'exercer en plus une ou plusieurs des missions correspondant aux items précités qui seraient complémentaires à l'exercice de cette compétence, notamment en matière de gouvernance locale et de gestion des ouvrages hydrauliques.

Dans cette perspective, en 2017, l'objet statutaire du syndicat mixte Aveyron amont a été révisé en concertation avec les EPCI à FP pour définir les contours de la compétence GEMAPI, les contours des missions relevant du grand cycle de l'eau complémentaires à la GEMAPI et les modalités de leur prise en charge à l'échelle du bassin versant.

À ces fins, des débats ont été engagés entre les EPCI à FP du bassin versant dans ses aspects techniques et financiers. Au plus tard en 2020 l'objectif est que les EPCI à FP du bassin versant soient les adhérents au syndicat mixte.

CHAPITRE 1 :

Constitution - Objet - Siège social - Durée

Article 1 : Dénomination

Conformément aux articles L. 5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et aux dispositions auxquelles il renvoie, et sous réserve des dispositions des présents statuts, il est constitué par accord entre les personnes morales de droit public concernées, un syndicat mixte « fermé » **dénommé Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A).**

Article 2 : Constitution

Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont (SMBV2A) est composé de :

- la communauté d'agglomération :
 - o Rodez Agglomération,
- des communautés de communes :
 - o Pays Ségali,
 - o Comtal Lot et Truyère,
 - o Conques-Marcillac,
 - o Plateau de Montbazens,
 - o Des Causses à l'Aubrac,
 - o Pays de Salars
 - o Aveyron Bas Ségala Viaur,
 - o Pays Rignacois
 - o Grand Villefranchois
 - o Muse et Rapes du Tarn
 - o Lévézou Pareloup
 - o Aubrac Lot Causses Tarn (48)
- des communes de :
 - o Brandonnet,
 - o Compolibat,
 - o Lanuéjols,
 - o Privezac
 - o Roussennac

Les membres du syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont (SMBV2A) adhèrent aux cartes ci-dessous :

- **Compétence 1, carte GEMAPI:**
 - o CA Rodez Agglomération
 - o CC Pays Ségali
 - o CC Comtal Lot et Truyère
 - o CC Conques-Marcillac
 - o CC du Plateau de Montbazens
 - o CC Des Causses à l'Aubrac
 - o CC du Pays de Salars
 - o CC Aveyron Bas Ségala Viaur
 - o CC du Pays Rignacois
 - o CC du Grand Villefranchois

- CC Muse et Raspes du Tarn
 - CC Lévézou Pareloup
 - CC Aubrac Lot Causses Tarn (48)
- **Compétence 2, carte Complémentaire GEMAPI :**
- CA Rodez Agglomération
 - CC Pays Ségali
 - CC Comtal Lot et Truyère
 - CC Conques-Marcillac
 - CC Des Causses à l'Aubrac
 - CC du Pays de Salars
 - CC Aveyron Bas Ségala Viaur
 - CC du Pays Rignacois
 - CC du Grand Villefranchois
 - CC Lévézou Pareloup
 - CC Aubrac Lot Causses Tarn (48)
 - Brandonnet
 - Compolibat
 - Lanuéjols
 - Privezac
 - Roussennac

La liste des adhérents est annexée aux statuts.

Article 3: Objet et compétences

Le syndicat a pour objet la gestion et l'aménagement durables des cours d'eau et milieux associés de son territoire du bassin versant de l'Aveyron Amont, tout en contribuant à la prévention des inondations.

Cet objet n'exonère en rien les responsabilités des différents acteurs pouvant intervenir dans ces différents domaines au titre du droit existant, et notamment les riverains en vertu de leur statut de propriétaire (C. env. art. L. 215-14), le préfet en vertu de son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux (C. env. art. L. 215-7), et le maire au titre de son pouvoir de police administrative générale (C.G.C.T, art. L. 2122-2 5°).

Le Syndicat portera les actions relevant de ses compétences, définies dans son programme d'actions et présentant un caractère d'intérêt commun au bassin versant Aveyron amont en fonction du niveau d'enjeux caractérisé sur chaque territoire. La politique générale d'intervention du syndicat sera définie par délibération.

Les compétences du syndicat s'inscrivent dans le cadre d'outils de gestion intégrée (SAGE, Contrat de Rivière, Plans pluriannuels de gestion, PAT, PAPI) et se traduisent par des missions de :

- Animation, concertation, planification, communication, sensibilisation,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, appui technique,
- Maîtrise d'ouvrage,
- Maîtrise d'œuvre,
- Planification et Gestion intégrée de l'eau.

Les compétences que peuvent prendre les adhérents au syndicat sont :

Article 3.1 Compétence 1 : compétence dite GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, telle que définie par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement au titre de l'alinéa :

- 1° : « Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique »
- 2° : « Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau »
- 5° : « Défense contre les inondations et contre la mer »
- 8° : « Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines »

Article 3.2 Compétence 2 : Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques

- animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- renforcer le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques (hors alimentation en eau potable et hors sites industriels et miniers)
- valoriser les richesses naturelles et le petit patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau
- accompagner la gestion quantitative de la ressource en eau (hors alimentation en eau potable)

Article 4: Le périmètre du syndicat

Le périmètre d'intervention du Syndicat mixte est constitué du territoire de ses membres pour les parties de leur territoire comprises dans **le bassin versant hydrographique de l'Aveyron amont**.

Article 5: La durée

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 6 : Le siège social de l'établissement

Le siège social est situé en Mairie de Druelle 12510 Druelle Balsac

Article 7 : Le siège administratif de l'établissement

Le siège administratif est situé 16 rue de la Muraille 12390 Rignac

Il pourra être transféré en tout autre lieu par délibération du Comité syndical.

Article 8 : Coopération entre le Syndicat mixte et ses membres

Pour la réalisation des missions qui leur incombent respectivement, le Syndicat mixte et tout ou partie de ses membres pourront notamment conclure toutes conventions à effet de mettre les services du Syndicat mixte à la disposition de ses membres qui en feront la demande, pour l'exercice de leurs compétences et/ou à l'inverse, faire bénéficier le Syndicat mixte de la mise à disposition, par les membres, de leurs services, comme prévu par l'article L. 5211-4-1 et L.5211-56 du CGCT.

CHAPITRE 2 :

Administration et fonctionnement du Syndicat

Le Syndicat Mixte est administré par un Comité syndical, un Bureau et un Président, dans les conditions définies aux présents articles.

Article 9 : Comité Syndical

9.1 Généralités

La durée des fonctions des délégués siégeant au Comité Syndical et celle des élus référents qui les désignent pour les y représenter, est celle des fonctions qu'ils détiennent au sein de l'assemblée délibérante qu'ils représentent.

Ils sont ainsi intégralement renouvelés à chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires ; ils sont rééligibles et demeurent en fonction jusqu'à l'installation du nouveau comité syndical.

Il est désigné autant de suppléants que de titulaires.

Le choix de l'organe délibérant des adhérents au syndicat, pour l'élection des délégués au syndicat doit être conforme aux dispositions prévues par le CGCT (article L5711-1). Pour l'élection des délégués des communes et des délégués des EPCI à FP au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant (conseil municipal et conseil communautaire) peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Chaque adhérent désigne un représentant qui ne peut pas être désigné par un autre adhérent.

Article 9.2 Désignation des délégués

9.2.1 Pour les communes adhérentes :

Les communes et communes nouvelles du bassin versant sont regroupées en territoires dont la liste est fixée en annexe des présents statuts. Chaque territoire procédera à l'élection parmi ses délégués, nommés référents, des représentants titulaires et suppléants siégeant au comité syndical.

La répartition des délégués du conseil syndical est fonction de la population du territoire estimée dans le bassin versant.

Le mode de calcul de la population estimée dans le bassin versant est annexé aux présents statuts. L'année de référence pour ce calcul est la population INSEE municipale en vigueur au 1er janvier de l'année d'installation du conseil syndical.

La répartition des délégués du conseil syndical par territoire respecte les critères démographiques établis comme suit :

Population du territoire estimée dans le bassin versant	Nombre de délégués titulaires et suppléants par territoire
Inférieure à 4 999 habitants	1 délégué titulaire et 1 suppléant
Entre 5 000 et 9 999 habitants	3 délégués titulaires et 3 suppléants
Entre 10 000 et 19 999 habitants	4 délégués titulaires et 4 suppléants
Entre 20 000 et 29 999 habitants	5 délégués titulaires et 5 suppléants

Entre 30 000 et 39 999 habitants	6 délégués titulaires et 6 suppléants
Entre 40 000 et 49 999 habitants	7 délégués titulaires et 7 suppléants
Supérieure à 50 000 habitants	8 délégués titulaires et 8 suppléants

Il est précisé que parmi les délégués d'un territoire, 1 délégué titulaire doit représenter les communes (ou communes nouvelles) dont la population estimée dans le bassin versant est supérieure à 3 000 habitants.

9.2.2 Pour les EPCI-FP adhérentes :

La répartition des délégués du conseil syndical est fonction de la population de chaque EPCI-FP estimée dans le bassin versant.

Le mode de calcul de la population estimée dans le bassin versant est annexé aux présents statuts. L'année de référence pour ce calcul est la population INSEE municipale en vigueur au 1er janvier de l'année d'installation du conseil syndical.

La répartition des délégués du conseil syndical par EPCI à FP respecte les critères démographiques établis comme suit :

Population du territoire estimée dans le bassin versant	Nombre de délégués titulaires et suppléants par EPCI-FP
Inférieure à 4 999 habitants	1 délégué titulaire et 1 suppléant
Entre 5 000 et 9 999 habitants	3 délégués titulaires et 3 suppléants
Entre 10 000 et 19 999 habitants	4 délégués titulaires et 4 suppléants
Entre 20 000 et 29 999 habitants	5 délégués titulaires et 5 suppléants
Entre 30 000 et 39 999 habitants	6 délégués titulaires et 6 suppléants
Entre 40 000 et 49 999 habitants	7 délégués titulaires et 7 suppléants
Supérieure à 50 000 habitants	8 délégués titulaires et 8 suppléants

9.3 Quorum :

Le comité syndical n'est réuni valablement pour prendre des décisions que si le quorum correspondant à la majorité des délégués à voix délibératives est atteint. Les décisions sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

Le quorum s'apprécie au vu de la présence physique des représentants au comité syndical.

Article 10 Bureau syndical

Le bureau est composé du Président, des vice-présidents et des membres.

Le nombre de vice-présidents est fixé par le conseil syndical conformément aux dispositions prévues par le CGCT en assurant une représentativité équivalente, entre Président et Vice-Président, pour chaque sous bassin : Haute Vallée (amont de Rodez Agglomération), Rodez Agglomération, Basse Vallée (aval de Rodez Agglomération).

Le Comité syndical désigne parmi ses membres, et après chaque renouvellement, un Bureau composé d'un Président, de Vice-Présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le Comité syndical procède à l'élection du Président, des vice-présidents et d'autres membres dans le respect des dispositions prévues par le CGCT.

Il est procédé à une nouvelle élection du bureau lors de la séance d'installation du Comité syndical suivant le renouvellement général des conseils des adhérents. Le mandat des membres du bureau expire lors de cette installation. Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que le Comité syndical.

Le bureau se réunit aussi souvent que nécessaire pour l'exercice de ses attributions.

Article 11: Commissions consultatives

Des commissions consultatives, comités de pilotage et comités techniques pourront en outre être créés par délibération du comité syndical.

Une commission à vocation consultative est composée de l'ensemble des communes au travers de délégués référents. Ceux-ci sont désignés par les adhérents au syndicat et répartis de la manière suivante :

- commune : 1 délégué référent par commune,
- communes nouvelles : 1 délégué référent par commune déléguée,
- EPCI-FP :
 - o 1 délégué référent par commune membre de l'EPCI FP et
 - o 1 délégué référent par commune déléguée d'une commune nouvelle membre de l'EPCI FP,

Elle pourra faire toutes propositions. Elle pourra être saisie par le Président pour avis et propositions sur les programmes d'actions et sur les évolutions du syndicat. Le règlement intérieur précisera le rôle de cette commission et de ses sous-commissions géographiques et/ou thématiques.

Article 12 : Attributions du Comité syndical

Le Comité syndical se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son Président.

Tous les délégués prennent part au vote des questions présentant un intérêt commun à l'ensemble des adhérents telles qu'énumérées à l'article L. 5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment :

- pour l'élection du bureau syndical ;
- pour le vote du budget général (budget primitif, décisions modificatives, budget supplémentaire, compte administratif et du compte de gestion) ;
- pour le vote des contributions des adhérents ;
- pour les décisions incidentes sur les moyens nécessaires à l'exercice du service ;
- pour les décisions relatives à la composition et au périmètre du Syndicat dont l'adhésion et le retrait des membres ;
- pour l'établissement et l'approbation des statuts et du règlement intérieur et leurs modifications ;
- pour la dissolution du syndicat ;

- pour déléguer une partie de ses attributions au Bureau Syndical, dans les conditions prévues à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;
- pour la création de toute commission de travail consultative ou chargée de la préparation de ses décisions.

L'adhésion à une compétence donne accès à une voix délibérative pour cette compétence. Ainsi, pour les autres questions que celles présentant un intérêt commun à l'ensemble des adhérents, les délégués prennent part au vote selon la compétence transférée.

Article 14 : Attributions du Bureau

Le Bureau assure la gestion et l'administration du Syndicat en fonction des délégations qu'il a reçues du Comité syndical. En dehors de ces délégations, le Bureau est un lieu de préparation des décisions du Comité syndical.

Article 15 : Attributions du Président

Le Président est l'organe exécutif du Syndicat mixte.

Il convoque aux séances du comité syndical et du bureau ; il dirige les débats et contrôle les votes, il prépare le budget, il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant du Syndicat. Il est chargé, sous le contrôle du comité syndical, de la gestion des biens du syndicat. Il est l'ordonnateur des dépenses, de la signature des marchés et prescrit l'exécution des recettes du syndicat. Il représente le Syndicat dans tous les actes de gestion et également en justice. Il est le seul chargé de l'Administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions, aux Vice-Présidents.

CHAPITRE 3 : Dispositions financières et comptables

Article 16 : Budget du Syndicat mixte

Le Syndicat Mixte pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet.

Les ressources non affectées perçues par le Syndicat Mixte permettent à celui-ci de pourvoir au financement des charges des services fonctionnels du Syndicat.

Le Syndicat Mixte peut percevoir les ressources visées à l'article L. 5212-19 du code général des collectivités territoriales.

- 1° La contribution des membres ;
- 2° Le produit des taxes, contributions et redevances perçues sur les usagers ou reversées par les adhérents ;
- 3° Les subventions et aides au fonctionnement et à l'investissement de l'Union Européenne, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de la Région, du Département et de toute autre collectivité territoriale et établissement public ;
- 4° Le revenu des biens meubles ou immeubles du Syndicat;
- 5° Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations et des particuliers en cas d'un service rendu ;
- 6° Les produits des dons et legs ;
- 7° Le produit des emprunts ;
- 8° Les offres de concours.

Article 17 : Clé de répartition des dépenses

Chaque adhérent supporte obligatoirement, dans les conditions prévues ci-dessous les dépenses correspondant aux compétences assumées par le Syndicat Mixte.

- a) Charges relatives au fonctionnement du Syndicat (hors mise à disposition de l'équipe rivière pour les travaux PPG) et aux actions de bassin versant, définies par délibération pouvant relever du fonctionnement ou de l'investissement.**

Les charges non couvertes par les subventions sur le fonctionnement (hors mise à disposition de l'équipe rivière pour les travaux PPG) et sur les actions de bassin versant sont couvertes par une contribution versée par les adhérents. Le calcul des contributions est fait sur la base des deux critères pondérés suivants : 60% au prorata de la population communale estimée dans le bassin versant et 40% au prorata de la surface de bassin versant.

Le mode de calcul de la population estimée dans le bassin versant est annexé aux présents statuts. L'année de référence pour ce calcul est la population INSEE municipale en vigueur au 01 janvier de l'année en cours.

Les données de calcul pour l'application de la clé de répartition de ces charges sont précisées dans le règlement intérieur.

- b) Autres charges**

Les autres charges non couvertes par les subventions, dont par exemple les Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) (travaux et mise à disposition de l'équipe rivière), sont financées par chaque adhérent et/ou bénéficiaires concerné. Les dépenses inscrites dans les programmes pluriannuels de gestion PPG sont validées par chaque adhérent et par le conseil syndical.

Une convention entre le Syndicat mixte de bassin versant Aveyron amont et Rodez Agglomération, définira les modalités de mise à disposition de l'équipe rivière (personnel et biens).

Article 18 : Comptable du Syndicat mixte

Les fonctions de trésorier du Syndicat mixte sont assurées par un comptable public nommées par le préfet sur proposition de la DGFIP.

CHAPITRE 4 : Dispositions diverses

Article 19 : Adhésion et retrait d'un membre

Toute adhésion nouvelle ou tout retrait devront faire l'objet des procédures prévues à cet effet par le CGCT.

19.1 : Adhésion au syndicat

Les membres adhèrent au Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont dans les formes et procédures prévues par les dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Toute adhésion emporte le transfert de l'intégralité de l'une, de l'autre, ou, des deux compétences concernées par l'adhésion.

19.2 : Retrait du syndicat

Tout membre peut se retirer du syndicat pour l'une ou l'autre des compétences visées à l'article 3 des présents statuts dans le respect des conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Ainsi le retrait est décidé à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés du Comité syndical.

La date d'effet du retrait interviendra le 1er Janvier de la deuxième année qui suit la date à laquelle la délibération de la collectivité adhérente décidant de la reprise et la délibération d'acceptation du retrait auront été rendues exécutoires.

Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas dans le cas où la reprise de compétence résulterait de l'adhésion de la Commune à un autre Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui adhérerait au Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont ou de l'extension des compétences d'un Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre déjà adhérent au Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont.

Article 20 : Règlement intérieur

Le règlement intérieur est destiné à fixer les divers points non-prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne et au fonctionnement. Ce règlement est validé et peut être modifié par délibération du conseil syndical.

Article 21 : Dispositions finales

Pour tout ce qui n'est pas explicitement prévu dans les présents statuts, il sera fait application des dispositions prévues par le CGCT.

Annexe : Liste des adhérents

Intercommunalités	Au titre des parties de communes dans le bassin versant Aveyron amont	Bassin versant	Département
Aubrac Lot Causses Tarn	Massegros Causse Gorges - Massegros	Hydrogéologique	Lozère
Aveyron Segala Viaur	La Capelle-Bleys	Topographique	Aveyron
	Le Bas Ségala - La Bastide-l'Évêque	Topographique	
	Le Bas Ségala - Saint-Salvadou	Topographique	
	Le Bas Ségala - Vabre-Tizac	Topographique	
	Lescure-Jaoul	Topographique	
	Prévinquières	Topographique	
	Rieupeyroux	Topographique	
Comtal Lot et Truyère	Gabriac	Topographique	
	La Loubière	Topographique	
	Montrozier	Topographique	
Conques-Marcillac	Clairvaux-d'Aveyron	Topographique	
	Salles-la-Source	Topographique	
	Valady	Topographique	
Des Causse à l'Aubrac	Bertholène	Topographique	
	Campagnac	Topographique	
	Gaillac-d'Aveyron	Topographique	
	Laissac Sévérac-l'Église - Laissac	Topographique	
	Laissac Sévérac-l'Église - Sévérac-l'Église	Topographique	
	Palmas d'Aveyron - Coussergues	Topographique	
	Palmas d'Aveyron - Cruéjols	Topographique	
	Palmas d'Aveyron - Palmas	Topographique	
	Pierrefiche	Topographique	
	Saint-Laurent-d'Olt	Topographique	
	Saint-Martin-de-Lenne	Topographique	
	Saint-Saturnin-de-Lenne	Topographique	
	Sévérac d'Aveyron - Sévérac-le-Château	Topographique	
	Sévérac d'Aveyron - Buzéins	Topographique	
	Sévérac d'Aveyron - Lapanouse	Topographique	
	Sévérac d'Aveyron - Lavernhe	Topographique	
	Sévérac d'Aveyron - Recoules-Prévinquières	Topographique	
Viminet	Topographique		
Grand Villefranchois	Bor-et-Bar	Topographique	
	La Fouillade	Topographique	
	La Rouquette	Topographique	
	Lunac	Topographique	
	Maleville	Topographique	
	Martiel	Topographique	
	Monteils	Topographique	
	Morlhon-le-Haut	Topographique	
	Najac	Topographique	
	Saint-André-de-Najac	Topographique	

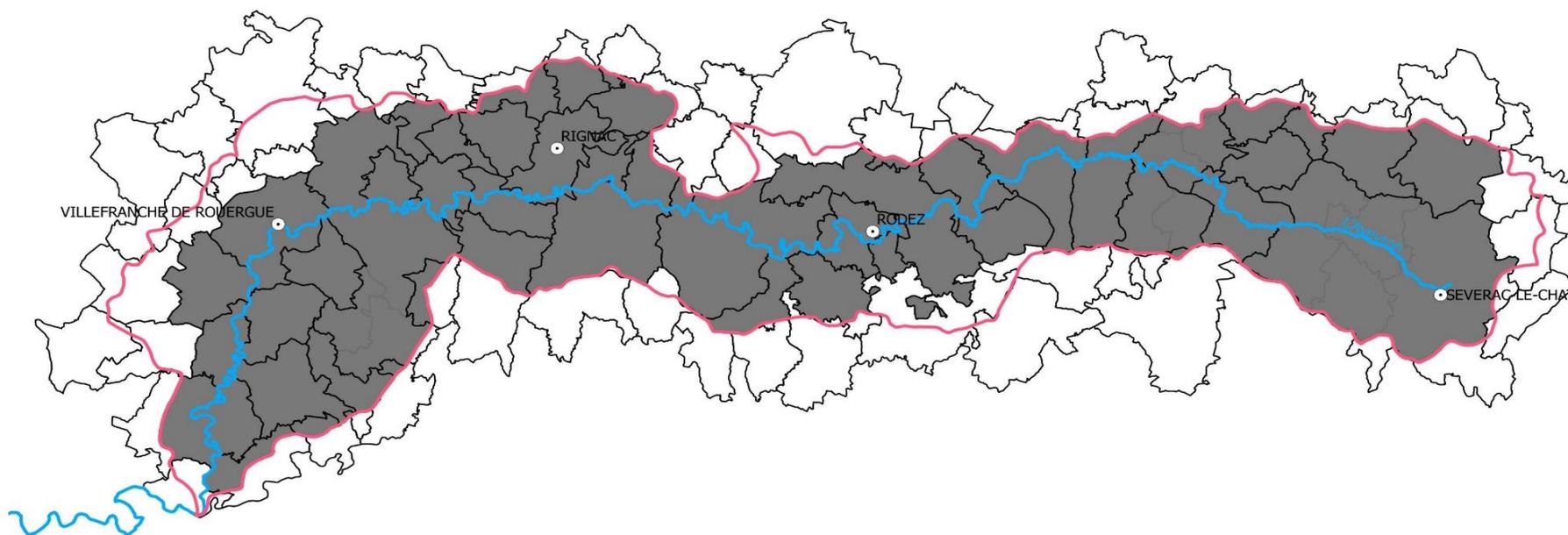
	Sainte-Croix	Topographique
	Saint-Igest	Topographique
	Saint-Rémy	Topographique
	Sanvensa	Topographique
	Savignac	Topographique
	Toulonjac	Topographique
	Vailhourles	Topographique
	Villefranche-de-Rouergue	Topographique
	Villeneuve	Topographique
Lévezou Pareloup	Séгур	Topographique
	Vézins-de-Lévezou	Topographique
Muse et Rases du Tarn	Verrières	Topographique
Pays de Salars	Agen-d'Aveyron	Topographique
	Arques	Topographique
	Flavin	Topographique
	Le Vibal	Topographique
	Pont-de-Salars	Topographique
Pays Rignacois	Anglars-Saint-Félix	Topographique
	Belcastel	Topographique
	Bournazel	Topographique
	Escandolières	Topographique
	Goutrens	Topographique
	Mayran	Topographique
	Rignac	Topographique
Pays Ségali	Baraqueville	Topographique
	Boussac	Topographique
	Calmont	Topographique
	Castanet	Topographique
	Colombiès	Topographique
	Manhac	Topographique
	Moyrazès	Topographique
Plateau de Montbazens	Brandonnet	Topographique
	Compolibat	Topographique
	Drulhe	Topographique
	Lanuéjous	Topographique
	Privezac	Topographique
	Roussennac	Topographique
	Vaureilles	Topographique
Rodez Agglomération	Druelle Balsac - Balsac	Topographique
	Druelle Balsac - Druelle	Topographique
	Le Monastère	Topographique
	Luc-la-Primaube	Topographique
	Olemps	Topographique
	Onet-le-Château	Topographique
	Rodez	Topographique
	Sainte-Radegonde	Topographique
Sébazac-Concourès	Topographique	

Annexe : Limite du bassin versant Aveyron amont

Limite du bassin versant Aveyron amont

Légende

- villes
- Bassin versant topographique Aveyron Amont (Référentiel Géographique DCE des masses d'eau version 8)
- Communes
- Communes déléguantes des communes nouvelles
- Adhérents au syndicat Aveyron Amont au 1er janvier 2017
- Rivière Aveyron

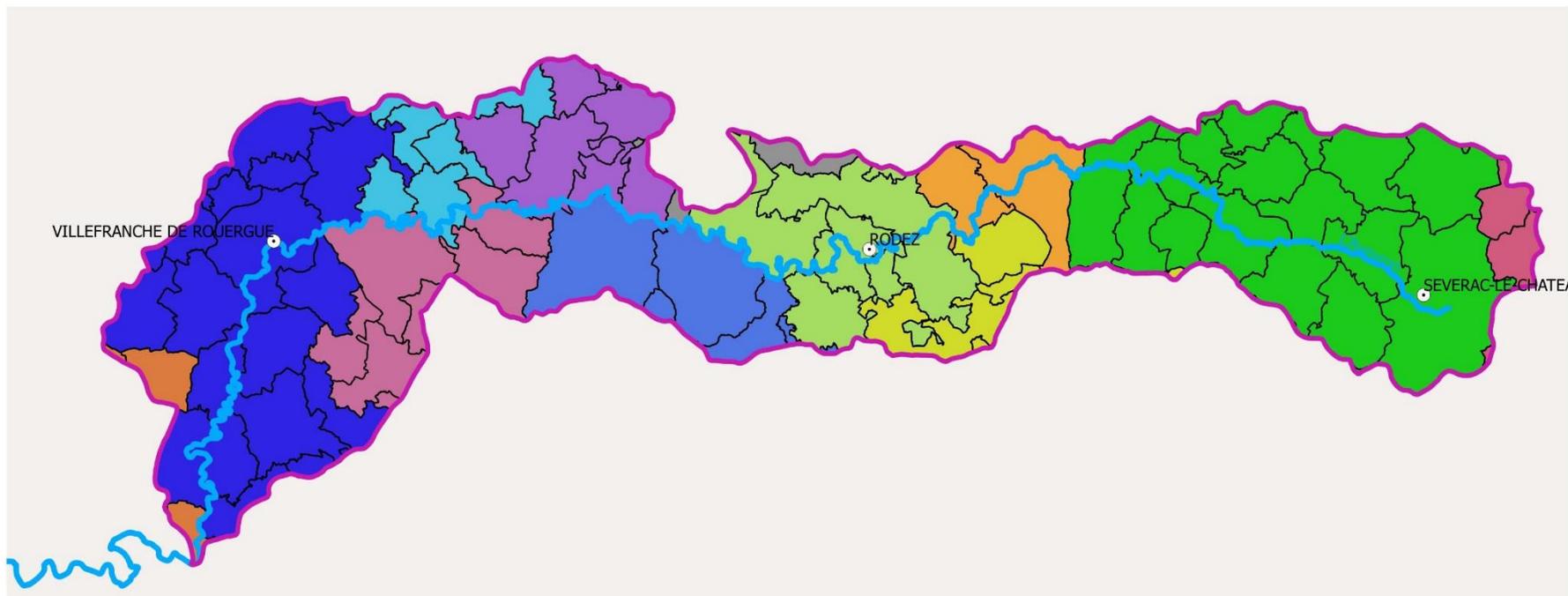


Annexe : Carte des territoires

Territoires du bassin versant Aveyron amont

Légende

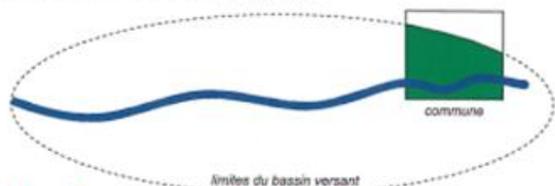
- ⊙ villes
 - ▭ Bassin versant topographique Aveyron Amont
 - Rivière Aveyron
- Territoire et nombre de délégués au 1er janvier 2018
- | | |
|---|---|
| ▭ Territoire A : 1 titulaire 1 suppléant | ▭ Territoire E : 8 titulaires 8 suppléments |
| ▭ Territoire B : 3 titulaires 3 suppléments | ▭ Territoire F : 1 titulaire 1 suppléant |
| ▭ Territoire C : 1 titulaire 1 suppléant | ▭ Territoire G : 1 titulaire 1 suppléant |
| ▭ Territoire D : 1 titulaire 1 suppléant | ▭ Territoire H : 1 titulaire 1 suppléant |
| | ▭ Territoire I : 1 titulaire 1 suppléant |
| | ▭ Territoire J : 1 titulaire 1 suppléant |
| | ▭ Territoire K : 5 titulaires 5 suppléments |
| | ▭ Territoire L : 1 titulaire 1 suppléant |



Annexe : modalité du calcul de la population communale estimée dans le bassin versant

Règle d'autofinancement du fonctionnement

1) la surface communale sur le bassin versant (en %)



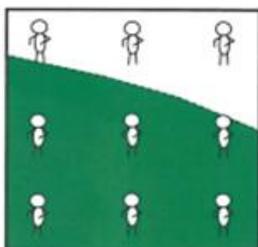
Surface Rieuepeyroux = 54,8 km²
44,6% est dans le BV de l'Aveyron, soit 24,4km²
Rieuepeyroux contribuerait pour 24,4/710,5 (total BV) soit 3,4%

Pondération = 40%



Pfinale = 0,4*3,4% + 0,6*2,6%
= 2,9% du budget total
= 1420 € (base budget 2013)

2) la population communale sur le bassin versant (en %)



La densité de population est considérée comme homogène sur le territoire de la commune.

Pondération = 60%



Population totale Rieuepeyroux = 2159 hab
44,6% de la surface de Rieuepeyroux est dans le BV de l'Aveyron,
soit 963 habitants sur le BV Aveyron
Rieuepeyroux contribuerait pour 963/37509 (total BV) soit 2,6%

Annexe 4 : Analyse de l'évolution de l'état DCE des masses d'eau au droit des stations de suivi

	Libelle	SDAGE État écologique	SDAGE État chimique	SDAGE objectif	Code station	Année	Oxygène	Nutriments	Acidification	Température	État Physico-chimique	IBD 2007	IBG RCS	IMBR	IPR	État Biologique	État Écologie	État Chimique	
FRFR199	Aveyron à Lugans	Moyen	Bon	2021	5128000	2009	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Bon	Bon	Bon	Mauvais	
	2010					Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Bon	Bon	Bon	Mauvais		
	2011					Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Moyen	Bon	Moyen	Moyen	Mauvais		
	2012					Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Moyen	Bon	Moyen	Moyen	Bon		
	2013					Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon		
	2014					Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Bon		
	2015					T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Mauvais		
	2016					T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Bon		
	Tantayrou				5128050	2009	Bon	T. Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon
						2010	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon				
						2011	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon				
						2012	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Moyen	Non renseigné	T. Bon	Bon	Bon	
						2013	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	
						2014	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	
2015		T. Bon	T. Bon	T. Bon		T. Bon	T. Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Non renseigné					
2016		T. Bon	T. Bon	T. Bon		T. Bon	T. Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Non renseigné					
FRFR199_1	Le Verlenque	Bon	Bon	2015															
FRFR199_2	Le Merdans	Moyen	Bon	2021															
FRFR199_3	Ruisseau de Cuge	Bon	Bon	2015															
FRFR364	Serre à Pierrefiche	Bon	Non classé	2015	5127900	2009	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon				
						2010	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Bon	
						2011	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Bon	
						2012	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Bon	

	Libelle	SDAGE État écologique	SDAGE État chimique	SDAGE objectif	Code station	Année	Oxygène	Nutri-ments	Acidifi-cation	Tempé-rature	État Physico-chimique	IBD 2007	IBG RCS	IMBR	IPR	État Biolo-gique	État Écologie	État Chimique
						2013	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Bon
						2014	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Mauvais
						2015	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Bon
						2016	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Bon
FRFR366	Olip	Moyen	Non classé	2021	5128020	2009	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
						2010	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
						2011	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
						2012	Bon	Médiocre	Bon	T. Bon	Médiocre	Non renseigné	Médiocre	Non renseigné				
						2013	Bon	Moyen	Bon	T. Bon	Moyen	Moyen	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2014	Bon	Moyen	Bon	T. Bon	Moyen	Moyen	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2015	Bon	Moyen	Bon	T. Bon	Moyen	Moyen	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2016	Moyen	Moyen	Bon	T. Bon	Moyen	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
FRFR200	Aveyron à Pessens	Bon	Bon	2015	5127660	2009	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Bon	Mauvais				
						2010	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Bon
						2011	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Bon
						2012	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Bon
			Bon			2013	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Bon
						2014	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Bon
						2015	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Bon

	Libelle	SDAGE État écologique	SDAGE État chimique	SDAGE objectif	Code station	Année	Oxygène	Nutri-ments	Acidifi-cation	Tempé-rature	État Physico-chimique	IBD 2007	IBG RCS	IMBR	IPR	État Biolo-gique	État Écologie	État Chimique				
						2016	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Bon				
FRFR200_1	Ruisseau du Mayroux	Moyen	Bon	2021																		
FRFR200_2	Lugagnac	Bon	Bon	2015	5127800	2009	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné			
						2010	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
						2011	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Non renseigné
						2012	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Non renseigné
						2013	Bon	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Non renseigné
						2014	Bon	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Non renseigné
						2015	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Non renseigné
						2016	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Non renseigné
FRFR200_4	Ruisseau de Laval	Moyen	Bon	2027																		
FRFR200_5	Ruisseau Rieutord des Plallanges	Bon	Bon	2015																		
FRFR201	Aveyron à La Gascarie	Moyen	Bon	2021	5127400	2009	Bon	Bon	Bon	Très bon	Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Non renseigné				
						2010	Bon	Bon	Bon	Très bon	Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Non renseigné				
						2011	Bon	Bon	Bon	Très bon	Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Non renseigné				
						2012	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Non renseigné				
						2013	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Non renseigné				
						2014	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Non renseigné				

	Libelle	SDAGE État écologique	SDAGE État chimique	SDAGE objectif	Code station	Année	Oxygène	Nutri-ments	Acidifi-cation	Tempé-rature	État Physico-chimique	IBD 2007	IBG RCS	IMBR	IPR	État Biolo-gique	État Écologie	État Chimique
						2015	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Bon
						2016	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Bon
	Aveyron à Versailles				5127150	2009	Bon	Moyen	Bon	T. Bon	Moyen	Non renseigné	Moyen	Non renseigné				
						2010	Bon	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Non renseigné	Moyen	Non renseigné				
						2011	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Non renseigné	Bon	Non renseigné				
						2012	Bon	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Non renseigné	Moyen	Non renseigné				
						2013	Bon	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Non renseigné	Moyen	Non renseigné				
						2014	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Non renseigné	Bon	Non renseigné				
						2015	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Non renseigné	Bon	Non renseigné				
						2016	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Bon	Non renseigné				
	Aveyron au Balades				5127100	2009	Bon	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Non renseigné	Moyen	Non renseigné				
						2010	Bon	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Non renseigné	Moyen	Non renseigné				
						2011	Bon	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Non renseigné	Moyen	Non renseigné				
						2012	Bon	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Non renseigné	Moyen	Non renseigné				
						2013	Bon	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Non renseigné	Moyen	Non renseigné				
						2014	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Non renseigné	Bon	Non renseigné				
						2015	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Non renseigné	Bon	Non renseigné				
						2016	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Bon	Non renseigné				
	Aveyron à Druelle				5127000	2009	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Bon
						2010	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Bon	Moyen	Moyen	Bon

	Libelle	SDAGE État écologique	SDAGE État chimique	SDAGE objectif	Code station	Année	Oxygène	Nutri-ments	Acidifi-cation	Tempé-rature	État Physico-chimique	IBD 2007	IBG RCS	IMBR	IPR	État Biolo-gique	État Écologie	État Chimique	
						2011	Bon	Moyen	Bon	T. Bon	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Bon	Moyen	Moyen	Bon	
						2012	T. Bon	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon
						2013	T. Bon	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon
						2014	T. Bon	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon
						2015	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon
						2016	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon
	Aveyron à La Valette					5126100	2009	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Moyen	Non renseigné	Bon	Moyen	Moyen	Bon
							2010	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Moyen	Non renseigné	Bon	Moyen	Moyen	Bon
							2011	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Médiocre	Bon	Médiocre	Médiocre	Bon
							2012	Bon	Moyen	Bon	T. Bon	Moyen	Bon	T. Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon
							2013	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon
							2014	Bon	Moyen	Bon	T. Bon	Moyen	Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Bon
							2015	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Moyen	Bon	Moyen	Moyen	Bon
							2016	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Moyen	Bon	Moyen	Moyen	Bon
FRFR369	Briane	Moyen	Non classé	2021	5127460	2009	Bon	Médiocre	Bon	T. Bon	Médiocre	Non renseigné	Moyen	Non renseigné					
						2010	Bon	Médiocre	Bon	T. Bon	Médiocre	Non renseigné	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Moyen	Non renseigné	
						2011	Bon	Médiocre	Bon	Bon	Médiocre	Non renseigné	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Moyen	Non renseigné	
						2012	Bon	Médiocre	Bon	Bon	Médiocre	Non renseigné	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Moyen	Non renseigné	
						2013	Bon	Médiocre	Bon	T. Bon	Médiocre	Non renseigné	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Moyen	Non renseigné	
						2014	Bon	Moyen	Bon	T. Bon	Moyen	Non renseigné	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Moyen	Non renseigné	
						2015	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Non renseigné	
						2016	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	T. Bon	Bon	Non renseigné	
FRFR369_2	La Garrigue	Moyen	Non classé	2027															
FRFR369_3	Brianelle	Moyen	Bon	2027	5127470	2009	Moyen	Mauvais	T. Bon	T. Bon	Mauvais	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné					
						2010	Moyen	Mauvais	Moyen	T. Bon	Mauvais	Médiocre	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non renseigné	

	Libelle	SDAGE État écologique	SDAGE État chimique	SDAGE objectif	Code station	Année	Oxygène	Nutriments	Acidification	Température	État Physico-chimique	IBD 2007	IBG RCS	IMBR	IPR	État Biologique	État Écologie	État Chimique
						2011	Moyen	Mauvais	T. Bon	T. Bon	Mauvais	Moyen	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2012	Moyen	Mauvais	T. Bon	T. Bon	Mauvais	Moyen	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2013	Moyen	Mauvais	Bon	T. Bon	Mauvais	Moyen	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Mauvais
						2014	Bon	Médiocre	Bon	T. Bon	Médiocre	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Bon
						2015	Bon	Moyen	Bon	T. Bon	Moyen	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Bon
						2016	Bon	Moyen	Bon	T. Bon	Moyen	Médiocre	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Bon
FRFRR369_4	Ruisseau d'Inières	Moyen	Non classé	2027														
FRFRR201_1	Le Rieutord d'Ampiac	Moyen	Bon	2027														
FRFRR201_2	La Brienne	Moyen	Bon	2027														
FRFRR201_3	Le Trégou	Moyen	Bon	2027														
FRFR201_4	Auterne à Onet Le Château	Moyen	Bon	2027	5127300	2009	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné				
						2010	Moyen	Bon	Bon	T. Bon	Moyen	Non renseigné	Médiocre	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non renseigné
						2011	Moyen	Bon	Bon	T. Bon	Moyen	Non renseigné	Médiocre	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non renseigné
						2012	Moyen	Bon	T. Bon	T. Bon	Moyen	Non renseigné	Médiocre	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non renseigné
						2013	Moyen	Bon	T. Bon	T. Bon	Moyen	Non renseigné	Médiocre	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non renseigné
						2014	Moyen	Bon	T. Bon	T. Bon	Moyen	Non renseigné	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2015	Moyen	Bon	Bon	T. Bon	Moyen	Non renseigné	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2016	Moyen	Bon	Bon	T. Bon	Moyen	Non renseigné	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
	Fontanges à Rodez				5127200	2009	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné				
						2010	T. Bon	Moyen	Bon	T. Bon	Moyen	Non renseigné	Médiocre	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non renseigné

	Libelle	SDAGE État écologique	SDAGE État chimique	SDAGE objectif	Code station	Année	Oxygène	Nutri-ments	Acidifi-cation	Tempé-rature	État Physico-chimique	IBD 2007	IBG RCS	IMBR	IPR	État Biolo-gique	État Écologie	État Chimique	
						2011	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné	
						2012	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2013	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Non renseigné
						2014	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Non renseigné
						2015	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2016	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
	Auterne en aval de Rodez					5127160	2009	Moyen	Médiocre	Bon	T. Bon	Médiocre	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Non renseigné
							2010	Moyen	Médiocre	Bon	T. Bon	Médiocre	Non renseigné	Médiocre	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non renseigné
							2011	Moyen	Médiocre	Bon	T. Bon	Médiocre	Non renseigné	Médiocre	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non renseigné
							2012	Bon	Moyen	Bon	T. Bon	Moyen	Non renseigné	Médiocre	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non renseigné
							2013	Bon	Moyen	Bon	T. Bon	Moyen	Non renseigné	Médiocre	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non renseigné
							2014	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
							2015	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2016	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné	
FRFRR201_5	Le Lenne	Moyen	Bon	2027															
FRFRR201_6	La Favasse	Moyen	Bon	2027															
FRFR201_7	La Maresque à Moyrazes	Médiocre	Bon	2027	5126500	2009	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Non renseigné				
						2010	Moyen	Moyen	T. Bon	T. Bon	Moyen	Moyen	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné	
						2011	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Médiocre	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non renseigné	
						2012	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Médiocre	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non renseigné	

	Libelle	SDAGE État écologique	SDAGE État chimique	SDAGE objectif	Code station	Année	Oxygène	Nutriments	Acidification	Température	État Physico-chimique	IBD 2007	IBG RCS	IMBR	IPR	État Biologique	État Écologie	État Chimique
						2013	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Médiocre	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Bon
						2014	Bon	Moyen	Bon	T. Bon	Moyen	Médiocre	Bon	Non renseigné	Bon	Médiocre	Médiocre	Bon
						2015	Bon	Moyen	T. Bon	T. Bon	Moyen	Moyen	Bon	Non renseigné	Bon	Moyen	Moyen	Bon
						2016	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Moyen	T. Bon	Non renseigné	Bon	Moyen	Moyen	Bon
FRFR201_8	Riou Nègre	Médiocre	Bon	2027	5126160	2009	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné				
						2010	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné				
						2011	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné				
						2012	Moyen	Moyen	T. Bon	Bon	Moyen	Non renseigné	Moyen	Non renseigné				
						2013	T. Bon	Moyen	Bon	T. Bon	Moyen	Médiocre	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non renseigné
						2014	Bon	Moyen	T. Bon	T. Bon	Moyen	Médiocre	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non renseigné
						2015	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Médiocre	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non renseigné
						2016	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Médiocre	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non renseigné
FRFR201_10	Le Lézer d'Aveyron	Moyen	Bon	2021														
FRFR201_11	La Maresque de Recoules	Moyen	Bon	2027														
FRFR202	Aveyron à Floirac	Bon	Bon	2015	5126000	2009	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Non renseigné	Bon	Bon	Moyen	Mauvais
						2010	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Non renseigné	Bon	Bon	Moyen	Mauvais
						2011	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Moyen	Bon	Moyen	Moyen	Bon
						2012	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
						2013	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
						2014	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Moyen	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
						2015	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Moyen	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
						2016	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Moyen	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon

	Libelle	SDAGE État écologique	SDAGE État chimique	SDAGE objectif	Code station	Année	Oxygène	Nutri-ments	Acidifi-cation	Tempé-rature	État Physico-chimique	IBD 2007	IBG RCS	IMBR	IPR	État Biolo-gique	État Écologie	État Chimique
FRFR202_1	La Doulose	Moyen	Bon	2027														
FRFR202_2	Le Ruisseau de Notre Dame	Moyen	Bon	2027	5126050	2009	Bon	Moyen	T. Bon	T. Bon	Moyen	Non renseigné	Moyen	Non renseigné				
						2010	Bon	Moyen	Bon	T. Bon	Moyen	Bon	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2011	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Bon	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2012	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Bon	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2013	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Bon	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Bon
						2014	Bon	Médiocre	T. Bon	T. Bon	Médiocre	Bon	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Bon
						2015	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Bon	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Bon
						2016	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Bon	Médiocre	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Mauvais
FRFR202_3	L'Assou	Bon	Bon	2015														
FRFR373	Alzou à Villefranche de Rouergue	Moyen	Non classé	2021	5126060	2009	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé
						2010	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Non classé	Non classé	Non renseigné	Bon	Non classé
						2011	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Non classé	Non classé	Non renseigné	Bon	Non classé
						2012	Moyen	Moyen	Bon	T. Bon	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Non classé	Non classé	Non renseigné	Moyen	Non classé
						2013	Bon	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Non classé	Non classé	Bon	Moyen	Non classé
						2014	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non classé	Non classé	Bon	Bon	Non classé
						2015	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non classé	Non classé	Bon	Bon	Non classé
						2016	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non classé	Non classé	Moyen	Moyen	Non classé
FRFR373_1	Le Roudillou	Moyen	Non classé	2027														
FRFR373_2	Alze	Moyen	Non classé	2027	5126068	2009	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé
						2010	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	
						2011	Moyen	Moyen	T. Bon	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non classé
						2012	Moyen	Moyen	T. Bon	Bon	Moyen	Médiocre	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non classé

	Libelle	SDAGE État écologique	SDAGE État chimique	SDAGE objectif	Code station	Année	Oxygène	Nutri-ments	Acidifi-cation	Tempé-rature	État Physico-chimique	IBD 2007	IBG RCS	IMBR	IPR	État Biolo-gique	État Écologie	État Chimique	
						2013	Moyen	Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non classé	
						2014	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non classé	
						2015	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non classé	
						2016	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non classé	
FRFRR373_3	L'Alzure	Moyen	Non classé	2027															
FRFRR373_4	L'Algouse	Moyen	Non classé	2027															
FRFR374	La Maresque Montpourquiè	Bon	Non classé	2015	5126150	2009	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	Non renseigné	Bon	Bon					
						2010	Bon	Bon	Bon	T. Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Bon		
						2011	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Bon	
						2012	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Bon	Bon	Bon	
						2013	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Bon	Bon	Bon	Bon	
						2014	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Bon	T. Bon	Non renseigné	Bon	Bon	Bon	Bon	
						2015	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Bon	Bon	Non renseigné	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	
						2016	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Bon	Non renseigné	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	
FRFRR374_1	Ruisseau de Zahaux	Moyen	Bon	2021															
FRFR377	La Serène a Lunac	Moyen	Non classé	2027	5125950	2009	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé
						2010	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	
						2011	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Bon	Non classé	Non classé	Moyen	Moyen	Non classé	
						2012	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Bon	Non classé	Non classé	Moyen	Moyen	Non classé	
						2013	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Bon	Non classé	Non classé	Moyen	Moyen	Non classé	
						2014	Bon	Bon	Non classé	T. Bon	Bon	Moyen	Bon	Non classé	Non classé	Moyen	Moyen	Non classé	
						2015	Bon	Bon	Non classé	T. Bon	Bon	Moyen	T. Bon	Non classé	Non classé	Moyen	Moyen	Non classé	
						2016	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	

	Libelle	SDAGE État écologique	SDAGE État chimique	SDAGE objectif	Code station	Année	Oxygène	Nutri-ments	Acidifi-cation	Tempé-rature	État Physico-chimique	IBD 2007	IBG RCS	IMBR	IPR	État Biolo-gique	État Écologie	État Chimique
	La Serène a La Fouillade				5125910	2009	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé
						2010	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé
						2011	T. Bon	Moyen	T. Bon	T. Bon	Moyen	Moyen	Bon	Non classé	Non classé	Moyen	Moyen	Non classé
						2012	T. Bon	Moyen	T. Bon	T. Bon	Moyen	Moyen	Bon	Non classé	Non classé	Moyen	Moyen	Non classé
						2013	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Bon	Non classé	Non classé	Moyen	Moyen	Non classé
						2014	T. Bon	Bon	Non classé	T. Bon	Bon	Moyen	Moyen	Non classé	Non classé	Moyen	Moyen	Non classé
						2015	Bon	Bon	Non classé	T. Bon	Bon	Moyen	Bon	Non classé	Non classé	Moyen	Moyen	Non classé
					5125910	2016	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé
FRFR377_1	Le Ruisseau de Marmont à St Salvadou	Médiocre	Non classé	2027	5125960	2009	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non classé
						2010	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non classé
						2011	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non classé
						2012	Médiocre	Médiocre	T. Bon	T. Bon	Médiocre	Non renseigné	Moyen	Non classé				
						2013	Moyen	Médiocre	T. Bon	T. Bon	Médiocre	Médiocre	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non classé
						2014	Moyen	Moyen	T. Bon	T. Bon	Moyen	Médiocre	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non classé
						2015	Bon	Moyen	T. Bon	T. Bon	Moyen	Médiocre	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non classé
						2016	Bon	Moyen	T. Bon	T. Bon	Moyen	Médiocre	T. Bon	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non classé
FRFR377_2	Petite Serène Vabre Tizac	Moyen	Non classé	2027	5125995	2009	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
						2010	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
						2011	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2012	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2013	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2014	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2015	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné

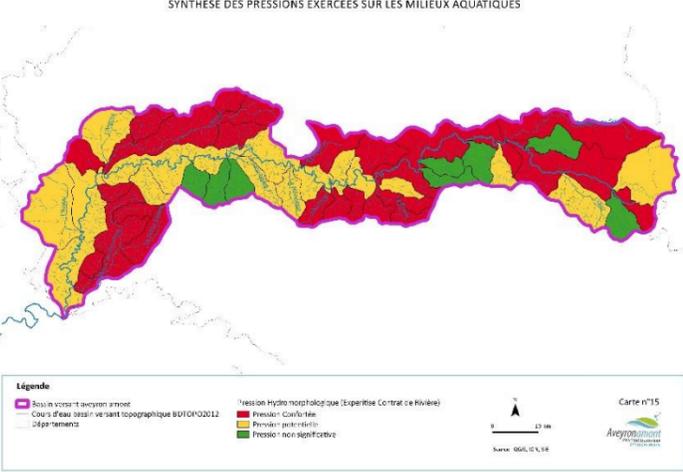
	Libelle	SDAGE État écologique	SDAGE État chimique	SDAGE objectif	Code station	Année	Oxygène	Nutri-ments	Acidifi-cation	Tempé-rature	État Physico-chimique	IBD 2007	IBG RCS	IMBR	IPR	État Biolo-gique	État Écologie	État Chimique
						2016	Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Médiocre	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Médiocre	Médiocre	Non renseigné
	Petite Serène Lunac				5125990	2009	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
						2010	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
						2011	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2012	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2013	T. Bon	Bon	T. Bon	T. Bon	Bon	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2014	T. Bon	Bon	Non renseigné	T. Bon	Bon	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2015	T. Bon	Bon	Non renseigné	T. Bon	Bon	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2016	T. Bon	Bon	Non renseigné	T. Bon	Bon	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
FRFR377_4	Le Cassurex à Najac	Moyen	Bon	2027	5125900	2009	Bon	Médiocre	T. Bon	T. Bon	Médiocre	Non renseigné	Moyen	Non renseigné				
					5125900	2010	Moyen	Médiocre	T. Bon	T. Bon	Médiocre	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
					5125900	2011	Moyen	Médiocre	Bon	T. Bon	Médiocre	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2012	Moyen	Médiocre	Bon	T. Bon	Médiocre	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Non renseigné
						2013	Moyen	Médiocre	Bon	T. Bon	Médiocre	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Bon
						2014	Moyen	Médiocre	T. Bon	T. Bon	Médiocre	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Mauvais
						2015	Moyen	Médiocre	T. Bon	T. Bon	Médiocre	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Bon
					5125900	2016	Bon	Médiocre	T. Bon	T. Bon	Médiocre	Moyen	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Moyen	Moyen	Mauvais

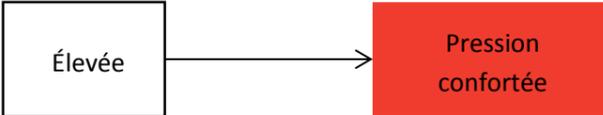
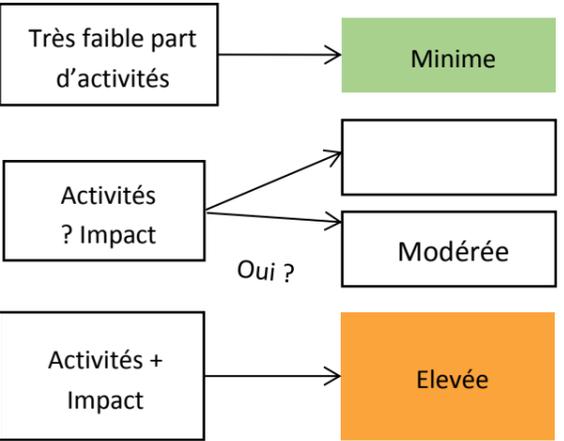
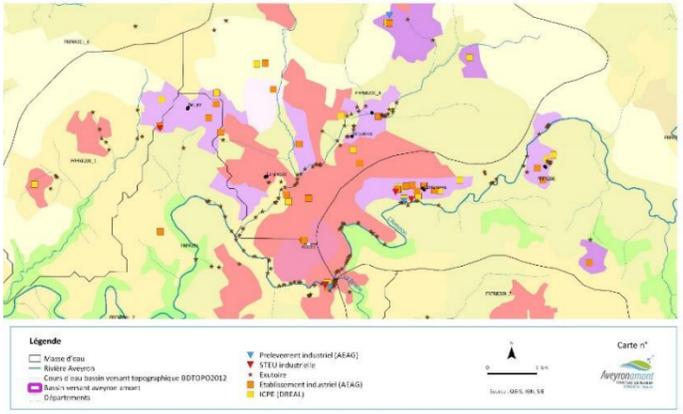
Annexe 5 : Détection de produits phytosanitaires entre 2014 et 2016

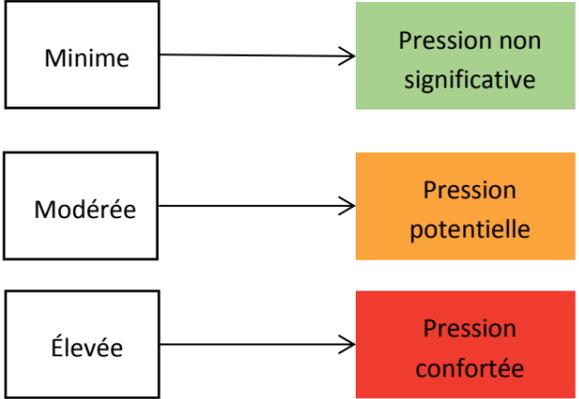
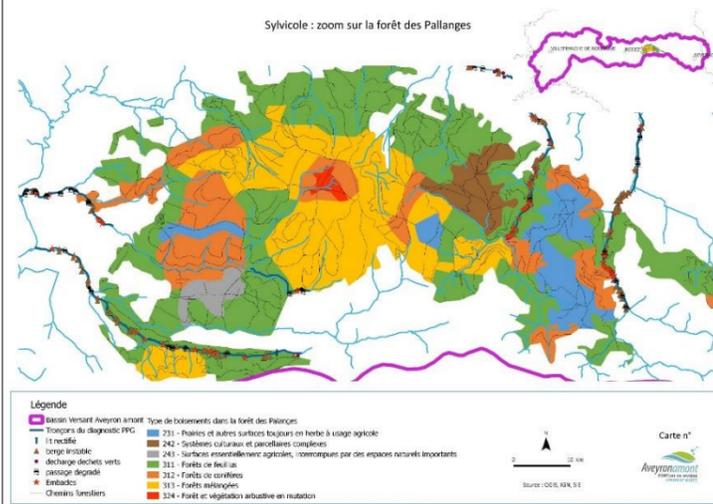
MASSE D'EAU	L'Aveyron de la source à la Serre	La Serre	L'Aveyron de la Serre à la Briane	La Brianelle	L'Aveyron de la Briane à l'Alzou	L'Aveyron de la Briane à l'Alzou	La Maresque à Moyrazes	La Maresque de Montpourquié	L'Aveyron de la Briane à l'Alzou	L'Aveyron de la Briane à l'Alzou	Le Ruisseau de Notre Dame	L'Aveyron de l'Alzou au Viaur	Le Cassurex
CODE	FRFR199	FRFR364	FRFR200	FRFRR369_3	FRFR201	FRFR201	FRFRR201_7	FRFR374	FRFR201	FRFR201	FRFRR202_2	FRFR202	FRFRR377_4
CODE STATION	5128000	5127900	5127500	5127470	5127400	5127000	5126500	5126150	5126100	5126070	5126050	5126000	5125900
Nombre de molécules quantifiées	11	8	2	14	8	13	7	14	4	2	12	14	13
Nombre de molécules quantifiées >0,1 ug/L	4	3	1	6	3	5	1	2	2	1	4	6	5
Nombre de molécules quantifiées >2 ug/L	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AMPA moyenne	0,16	0,07	0,088	0,506	0,21	0,707			0,49	0,109	0,159	0,374	0,302
AMPA maximum	0,88	0,1	0,11	1,7	0,27	1			0,62	0,16	0,3	0,83	0,64
1-(3,4-dichlorophenyl)-3-méthyl-uree moyenne	0,55												
1-(3,4-dichlorophenyl)-3-méthyl-uree maximum	0,55												
2,4-MCPA moyenne						0,16							
2,4-MCPA maximum						0,16							
Atrazine (DCE) moyenne	0,061												
Atrazine (DCE) maximum	0,13												
Bentazone moyenne													0,613
Bentazone maximum													1,72
Diméthénamide moyenne								0,15					
Diméthénamide maximum								0,15					
Dinoterbe moyenne				0,27									
Dinoterbe maximum				0,27									0,31
Dichlorprop-P moyenne						0,18							0,31
Dichlorprop-P maximum						0,18							
Imidaclopride moyenne										0,14			
Imidaclopride maximum										0,14			
Isoproturon (DCE) moyenne	0,1												0,6
Isoproturon (DCE) maximum	0,11												1,17
Glyphosate moyenne		0,079		0,125	0,124	0,357					0,145	0,049	
Glyphosate maximum		0,12		0,27	0,3	0,68					0,18	0,13	

MASSE D'EAU	L'Aveyron de la source à la Serre	La Serre	L'Aveyron de la Serre à la Briane	La Brianelle	L'Aveyron de la Briane à l'Alzou	L'Aveyron de la Briane à l'Alzou	La Maresque à Moyrazes	La Maresque de Montpourquié	L'Aveyron de la Briane à l'Alzou	L'Aveyron de la Briane à l'Alzou	Le Ruisseau de Notre Dame	L'Aveyron de l'Alzou au Viaur	Le Cassurex
Mécoprop moyenne													0,14
Mécoprop maximum													0,14
Métaldéhyde moyenne												0,08	
Métaldéhyde maximum												0,14	
Métazachlore moyenne												0,13	
Métazachlore maximum												0,15	
Metolachlor ESA moyenne				0,116				0,142				0,089	
Metolachlor ESA maximum				0,14				0,24				0,12	
Sulphosate moyenne		0,079		0,137	0,181	0,52	0,13		0,073		0,165	0,068	
Sulphosate maximum		0,12		0,27	0,44	0,99	0,13		0,13		0,18	0,19	
Triclopyr moyenne				0,33									
Triclopyr maximum				0,33									

Annexe 6 : Tableau de synthèse des indicateurs et les règles d'agrégation de l'expertise du contrat de rivière

Pression et ou Usage	Éléments du diagnostic local	Indicateurs	Règles d'agrégations	Synthèse de l'analyse	Commentaires
Milieux aquatiques	- Déclassement au droit des stations de mesures du paramètre IBD, IBG, IPR	Déclassements mesurés	<p style="text-align: center;"><i>Le paramètre d'entrée est l'indicateur le plus déclassant (Minime > Modérée > Élevée)</i></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Minime</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Modérée</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Élevée</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Pas de déclassement du compartiment bio mesuré</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Pas de déclassement du compartiment bio mesuré</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 10px;"> <div style="background-color: #90EE90; padding: 5px;">Pression non significative</div> <div style="background-color: #FFA500; padding: 5px;">Pression potentielle</div> <div style="background-color: #FF0000; padding: 5px;">Pression confortée</div> </div>	<p style="text-align: center;">SYNTHÈSE DES PRESSIONS EXERCÉES SUR LES MILIEUX AQUATIQUES</p>  <p style="text-align: center;">Dans le cadre de l'expertise du contrat de rivière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 21 masses d'eau ont une pression confortée, - 12 masses d'eau une pression potentielle, - 8 masses d'eau une pression non significative. 	<p>Attention le classement en pression non significative ou potentielle ne signifie pas qu'il n'y a pas de problème hydromorphologique sur la masse d'eau. Pour les masses d'eau classées en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pression potentielle des expertises complémentaires sont nécessaires. Le lien pression impact prête encore à discussion pour les experts locaux. - pression non significative quelques pressions très ponctuelles peuvent s'y exercer sur la masse d'eau. Au regard du ratio cout bénéfice, très favorable dans ces contextes, il paraît pertinent d'engager quelques actions de restauration hydromorphologique.
	- Densité des ouvrages transversaux naturels ou anthropiques (falaises, seuils, chaussées, plans d'eau, passages busés ...) (ROE et diag PPG)	Continuité			
	- Aménagements latéraux (berges inertes, remblais, seuils...) (diag PPG)				
	- État de la ripisylve (strates, densité-continuité, ...) (diag PPG)	Morphologie			
	- État du lit (sinuosité, sites de piétinements, érosion de berges...), la présence d'abris, ... (diag PPG)				
- Diversité des faciès d'écoulement, les déficits ou excédents sédimentaires (diag PPG)					
- Aménagements effectués en lit mineur (recalibrages, busages, rectifications, pompages en rivières, ...) ou majeur (présence d'axes de communications, constructions, ...) (diag PPG)					
- Profondeur du lit (incision, déconnexion des zones humides rivulaires, ...) (diag PPG)	Hydrologie				
- Assec estivaux (ONDES ou diag PPG)					
- Prélèvements agricoles, industriel et eau potable (SIE 2012) en rivière, forage et lac collinaire					
- Urbanisation et imperméabilisation entraînant des surcharges hydrauliques					
- Densité de plan d'eau (BD TOPO)					
Eaux usées domestiques	- Déclassement au droit des stations de mesures du paramètre IBD, phosphore total et orthophosphates	Déclassements mesurés	<p style="text-align: center;"><i>Le paramètre d'entrée est l'indicateur le plus déclassant (Minime > Modérée > Élevée)</i></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Minime</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Modérée</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 10px;"> <div style="background-color: #90EE90; padding: 5px;">Pression non significative</div> <div style="background-color: #FFA500; padding: 5px;">Pression potentielle</div> </div>	<p>L'Aveyron médian et plusieurs affluents en contexte rural ont des systèmes d'épurations rencontrant des dysfonctionnements tant sur les stations que les réseaux (l'Olip, le Mayroux, la Brienne, le Trégou, le Lenne, Cassurex, Marmont...).</p> <p>D'autre part des cours d'eaux en secteurs urbains sont impactés par les rejets de pluviaux (soit par des déversements de déversoirs d'orages soit par des mauvais branchements) comme l'Auterne et le Notre Dame.</p>	<p>Attention la pression assainissement non-collectif a été classé intentionnellement au maximum en classe modéré. Toutefois le lien pression impact prête encore à discussion pour les experts locaux pour plusieurs hameaux, notamment sur les masses d'eau de la Brienne, le Lézert, la Serre, l'Olip, la Briane, l'Alzou ... Des expertises complémentaires sont nécessaires.</p>
	- Stations d'assainissement non-conformes (DDT – AFB – ministère)	Niveau de performance de l'assainissement collectif			
- Insuffisances des performances épuratoires des systèmes d'assainissement : dysfonctionnement des stations ou réseaux, réseaux et déversoirs d'orages					

Pression et ou Usage	Éléments du diagnostic local	Indicateurs	Règles d'agrégations	Synthèse de l'analyse	Commentaires	
	<p>avec dysfonctionnements, carences d'entretien, nature des flux rejetés et leurs localisations (distance au cours d'eau et capacité du milieu récepteur)</p> <ul style="list-style-type: none"> - DOM – AEAG - DDT – SATESE - Aveyron Ingénierie) 			<p>Dans le cadre de l'expertise du contrat de rivière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 masses d'eau ont une pression confortée assainissement - 13 masses d'eau ont une pression potentielle assainissement. - 10 masses d'eau ont une pression non significative assainissement. 	<p>Les dysfonctionnements qui persistent sur plusieurs systèmes d'assainissements sont en grande majorité liés à des défauts d'entretien et des défaillances sur les réseaux, ou à la capacité du milieu récepteur en période estivale à diluer le flux de la station, ou à l'absence d'assainissement dans des hameaux. Même si les actions prioritaires du contrat de rivière sont axées sur la réhabilitation des systèmes d'assainissement les plus impactants, l'optimisation du fonctionnement des STEU reste un axe de travail prioritaire.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux défectueux, présence de macro-déchets, transfert de pollutions accidentelles, localisation des exutoires pluviaux, accouts hydrauliques (SIE – SATESE - Aveyron Ingénierie – SPANC) 	Qualité et gestion des réseaux d'eaux pluviales				
	<ul style="list-style-type: none"> - Non-conformité des ANC (SPANC) - Absence de systèmes d'assainissement sur des hameaux avec en prenant en compte le nombre d'équivalents-habitant, le type de rejet, la localisation des flux rejetés et la capacité du milieu récepteur (SPANC) 	État de l'ANC				
Industrie et Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> - Déclassement au droit des stations de mesures du paramètre IBD, phosphore total et orthophosphates 	Déclassements mesurés	<p><i>L'agrégation des indicateurs industrie artisanat a été réalisée selon l'arbre décisionnel ci-dessous.</i></p> 	<p>Dans le cadre de l'expertise du contrat de rivière :</p> <p>Les experts locaux identifient comme prioritaire de travailler sur la lutte contre les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles sur le territoire de Rodez Agglomération et ses bassins versants de l'Auterne et de l'Aveyron.</p>	<p>L'absence de données et de vision à l'échelle du bassin versant n'a pas permis de caractériser le lien entre pression et impact pour ce compartiment</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Stations d'assainissement (DDT – AFB – DREAL) 	Fonctionnement de l'assainissement				<p>L'ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE A RODEZ AGGLOMERATION</p>  <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> — Masse d'eau — Rivière Aveyron — Cours d'eau linéaire versant topographique BDTOPO2012 — Bassin versant aujour d'usage — Départements — Préfectorat industriel (AEAG) — STEU Industrielle — Exutoire — Préfectorat Industrielle (AIAG) — ICPE (DREAL) <p>Carte n°</p> <p>Source : IGN, BR 58</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Activités présentes (BASIAS – BASOL – DREAL – SPANC- DDT – AFB) tel que les sites et sols pollués, ICPE, décharges, carrières, zones d'activités et industrielles, ... 	Activités à risques				

Pression et ou Usage	Éléments du diagnostic local	Indicateurs	Règles d'agrégations	Synthèse de l'analyse	Commentaires
Agricole	- Déclassement au droit des stations de mesures du paramètre IBD, des concentrations en nitrates supérieures à 18 mg/L, et en produits phytosanitaires supérieures aux normes de potabilité (>0,1 ug/l)	Déclassements mesurés	<p>- <i>Le paramètre d'entrée est l'indicateur le plus déclassant (Minime > Modérée > Élevée)</i></p> 	<p>La pression agricole est particulièrement significative sur les secteurs avec des chargements importants et des rotations courtes : l'Aveyron, notamment dans sa plaine alluviale en amont de Rodez et en aval de Villefranche, l'Olip, et les cours d'eau en contexte Ségala l'Alzou, la Briane et la Serène.</p> <p>Dans le cadre de l'expertise du contrat de rivière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 21 masses d'eau avec une pression confortée agricole, - 8 avec une pression potentielle - 12 avec une pression non significative 	<p>Attention le classement en pression non significative ou potentiel ne signifie pas qu'il n'y a pas de problème hydromorphologique sur la masse d'eau. Pour les masses d'eau classées en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pression potentielle des expertises complémentaires sont nécessaire. Le lien pression impact prête encore à discussion pour les experts locaux. - pression non significative quelques pressions très ponctuelles peuvent s'y exercer sur la masse d'eau. Au regard du ratio cout bénéfice, très favorable dans pour ces contextes, il parait pertinent d'engager de quelques actions de protection rapprochée du cours d'eau.
	- Orientation technico-économique communale (RGA 2010) - Chargement communal en Unité Gros Bétail par hectare de Surface Agricole Utile (UGB/haSAU) (RPG 2012 et RGA 2010) - Aléa érosion (MESALES 2000) affiné avec l'assolement (RPG 2012, BD Topo, ortho-photos) et la pente (MNT)), ensablement marqué du lit mineur (PPG)	Occupation du sol			
	- Prélèvements agricoles (SIE 2012) en rivière, forage et lac collinaire - Densité de plan d'eau (BD TOPO)	Hydrologie			
Sylvicole	- Type de boisement (BD TOPO)	Activités	L'activité sylvicole est une activité mal connue sur le bassin versant.		Certaines pratiques, par exemple dans le bassin versant du Lugagnac, sont impactantes tant sur le volet milieu aquatique qu'inondation.
	- État du lit et des berges (lit rectifié, berges instables et passages à gués dégradés) (PPG) - Présence de rémanents dans le lit majeur (décharges de déchets verts et embâcles) (PPG)	Morphologie			

Annexe 7 : Actions par masses d'eau type

La synthèse des pressions a conduit à regrouper les masses d'eau avec des caractéristiques et un fonctionnement hydromorphologique similaire. La définition de ces « masses d'eau types » a pour objet d'accompagner les réflexions sur les modalités d'intervention du futur programme. In fine, l'objectif est de mettre en œuvre des actions cohérentes, et de prioriser les secteurs d'interventions. Le tableau ci-dessous informe sur les principaux critères de classifications :

Pressions		Nom	Descriptif synthétique
Pas de pression confortées		Cours d'eau « poumons »	<ul style="list-style-type: none"> - État : cours d'eau patrimoniaux, en bon état, qui jouent un rôle de nurserie. Ces résurgences karstiques apportent une eau fraîche de qualité et en quantité, - Occupation du sol : à dominante agricole extensif (prairies, forêt sur les flancs de vallées, ...), - Pressions : très ponctuelles, prélèvements d'eau potable, ouvrages bloquant la continuité, divagation du bétail, absence de ripisylve, ...
		Cours d'eau en zone naturelle	<ul style="list-style-type: none"> - État : <u>ces masses d'eau sont peu connues</u>, elles sont estimées en bon état. On peut en effet douter du bon état de ces masses d'eaux au regard des derniers suivis biologiques disponibles (Maresque de Montpourquié) ou des interventions sur leur morphologie subies dans le passé (Laval, Assou). - Occupation du sol : jusqu'à aujourd'hui elles ont été relativement préservées par des activités agricoles extensives (prairies, forêt sur les flancs de vallées, ...), - Pressions : on notera toutefois quelques impacts par rectification et aménagements en lit majeur ou drainage et divagation du bétail
Pressions assainissement et hydromorphologique		Cours d'eau en zone urbaine et péri-urbaine	<ul style="list-style-type: none"> - État : ces masses d'eau sont en état moyen - Occupation du sol : urbaine (aménagements en lit majeur), agricole extensif et zone naturelle (prairies, forêt sur les flancs de vallées) - Pressions : impacts hydromorphologiques et urbains (dont assainissement) : les aménagements urbains ont profondément modifié le lit mineur, rectification et incision, chaussées, murs de soutènements, ..., des constructions en lit majeur soumises au risque inondation, de nombreux exutoires pluviaux et/ou d'assainissements sont présents, la ripisylve est dégradée, ...

Pressions agricoles, hydromorphologique, assainissement		Cours d'eau en zone rurale	- État : ces masses d'eau sont en état moyen
			- Occupation du sol : à dominante agricole (prairies et culture) avec des bourgs de village et des hameaux dispersés
			- Pressions : impacts hydromorphologiques, agricoles et ponctuellement d'assainissement : cours d'eau rectifié, zones humides drainées, ripisylve très disparate, divagation du bétail et érosion de berges, écoulements interceptés par des plans d'eau, exutoires pluviaux et/ou d'assainissements, réseaux défectueux, absence de raccordement, problème de définition des zonages collectif et individuel, dysfonctionnement des stations d'épurations...

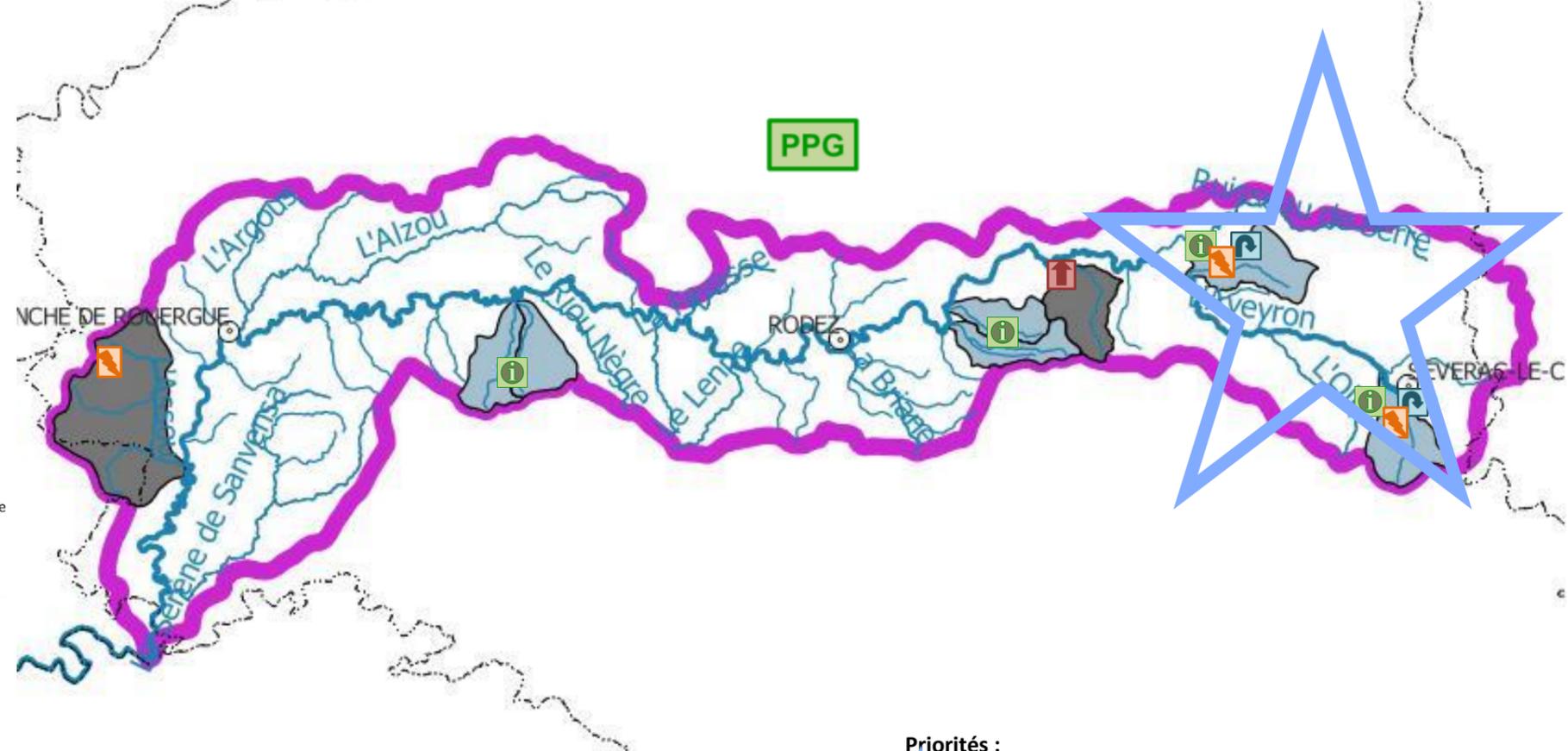
Le tableau ci-dessous informe de la répartition de chaque masse d'eau type. La carte à la page suivante vient compléter cette analyse.

Nom	Superficie (km ²)	Superficie (%)	Principaux cours d'eau
Cours d'eau « poumons »	217	14%	FRFRR199_1 Le Verlenque FRFRR199_3 Ruisseau de Cuge
Cours d'eau en zone naturelle			FRFR374 La Maresque Montpourquiè FRFRR200_2 Ruisseau de Lugagnac FRFRR200_4 Ruisseau de Laval FRFRR200_5 Ruisseau Rieutord FRFRR202_3 L'Assou FRFRR374_1 Ruisseau de Zahaux
Cours d'eau en zone urbaine et péri-urbaine	261	17%	FRFR201 L'Aveyron de la Briane à l'Alzou FRFRR201_4 L'Auterne FRFRR202_2 Ruisseau de Notre Dame FRFRR373_4 L'Argous
Cours d'eau en zone rurale	490	70%	FRFR199 L'Aveyron de sa source à la Serre FRFR202 L'Aveyron de l'Alzou au Viaur FRFR369 La Briane FRFR373 L'Alzou FRFR377 La Serène de sanvensa FRFRR201_11 La Maresque de Recoules FRFRR201_5 Le Lenne FRFRR201_6 La Favasse FRFRR201_7 La Maresque Moyrazes FRFRR369_2 La Garrigue FRFRR369_4 Ruisseau d'Inières FRFRR373_1 Le Roudillou FRFRR377_2 La Petite Serène
			FRFRR200 L'Aveyron de la Serre à la Briane FRFR364 La Serre FRFRR199_2 Le Merdans FRFRR200_1 Ruisseau du Mayroux

		Dont 27% avec une pression assainissement	FRFRR201_1 Le Rieutord FRFRR201_10 Le Lézert FRFRR201_8 Le Riou Nègre FRFRR202_1 La Doulouze FRFRR373_2 L'Alze FRFRR373_3 L'Alzure FRFR366 L'Olip FRFRR201_2 La Brienne FRFRR201_3 Le Trégou FRFRR369_3 La Brianelle FRFRR377_1 Ruisseau de Marmont FRFRR377_4 Ruisseau de Cassurex
--	--	---	--

Les fiches ci-dessous illustre pour chaque masse d'eau type l'état de la masse d'eau, le descriptif des pressions prioritaires et les actions envisagées.

Cours d'eau en zone naturelle



Détail par masses d'eau :

Code	Nom	Expertise contrat de rivière - Pression hydromorphologique	Assainissement collectif (SAS-PEDOM)	Expertise contrat de rivière - Pression Assainissement	Expertise contrat de rivière - Pression Agricole
FRFR374	La Maresque Montpourquié	Pression non significative	Minime	Pression non significative	Pression non significative
FRFR199_1	Le Verlenque	Pression non significative	Minime	Pression non significative	Pression non significative
FRFR199_3	Ruisseau de Cuge	Pression non significative	Minime	Pression non significative	Pression non significative
FRFR200_2	Ruisseau de Lugagnac	Pression non significative	Minime	Pression potentielle	Pression non significative
FRFR200_4	Ruisseau de Laval	Pression non significative	Minime	Pression non significative	Pression non significative
FRFR200_5	Ruisseau Rieutord	Pression non significative	Minime	Pression non significative	Pression non significative
FRFR202_3	L'Assou	Pression potentielle	Modérée	Pression potentielle	Pression non significative
FRFR374_1	Ruisseau de Zahaux	Pression non significative	Modérée	Pression non significative	Pression non significative

Pressions :

Pas de pression confortée

- Hydromorphologie :

Continuité (cas du Verlenque, du Cuge et du ruisseau des Brèves ...) : présence de seuils déconnectant ces milieux, altérant la continuité écologique à la dévalaison et à la montaison et augmentant la thermie
 Hydrologie (cas du Cuge et du ruisseau des Brèves ...) : prélèvement pour l'adduction en eau potable. Du fait du caractère calcaire de la source et des longs linéaires de réseaux les rendements peuvent localement être faible. Les fuites constituent une perte économique, nuisent à la qualité du service rendu et occasionnent en période d'étiage des pertes préjudiciables pour les milieux aquatiques
 Morphologie (ponctuellement) : divagation du bétail, absence de ripisylve, rectification, recalibrage, drainage des zones humides et busage des têtes de bassin versant, aménagements en lit majeur

- Évolution du territoire :

intensification des pratiques agricoles, coupe forestière franche en bordure de cours, augmentation des prélèvements notamment AEP, projets d'aménagements ...

Priorités :

★ priorités d'actions sur toutes les masses d'eau ayant un rôle de « poumon du bassin versant » Aveyron amont : le Verlenque, le Cuge, les Brèves et le Tantayroux

Actions :

📌 continuer la veille sur ces masses d'eau en maintenant les réseaux (dont le réseau de suivi FDAPPMA) et assurer une veille sur les évolutions des pratiques (contact avec les riverains et les élus, diagnostics de cours d'eau)

Agricole :

PPG conforter les bonnes pratiques et saisir des opportunités d'actions (accompagner les actions de diversification des écoulements, aménagements de point d'abreuvements, restauration de ZH...)

- Hydromorphologie :

🔄 restaurer la continuité, diminuer l'impact thermique des chaussés sur les cours d'eau « poumons » (Verlenque, Cuge, et Brèves)

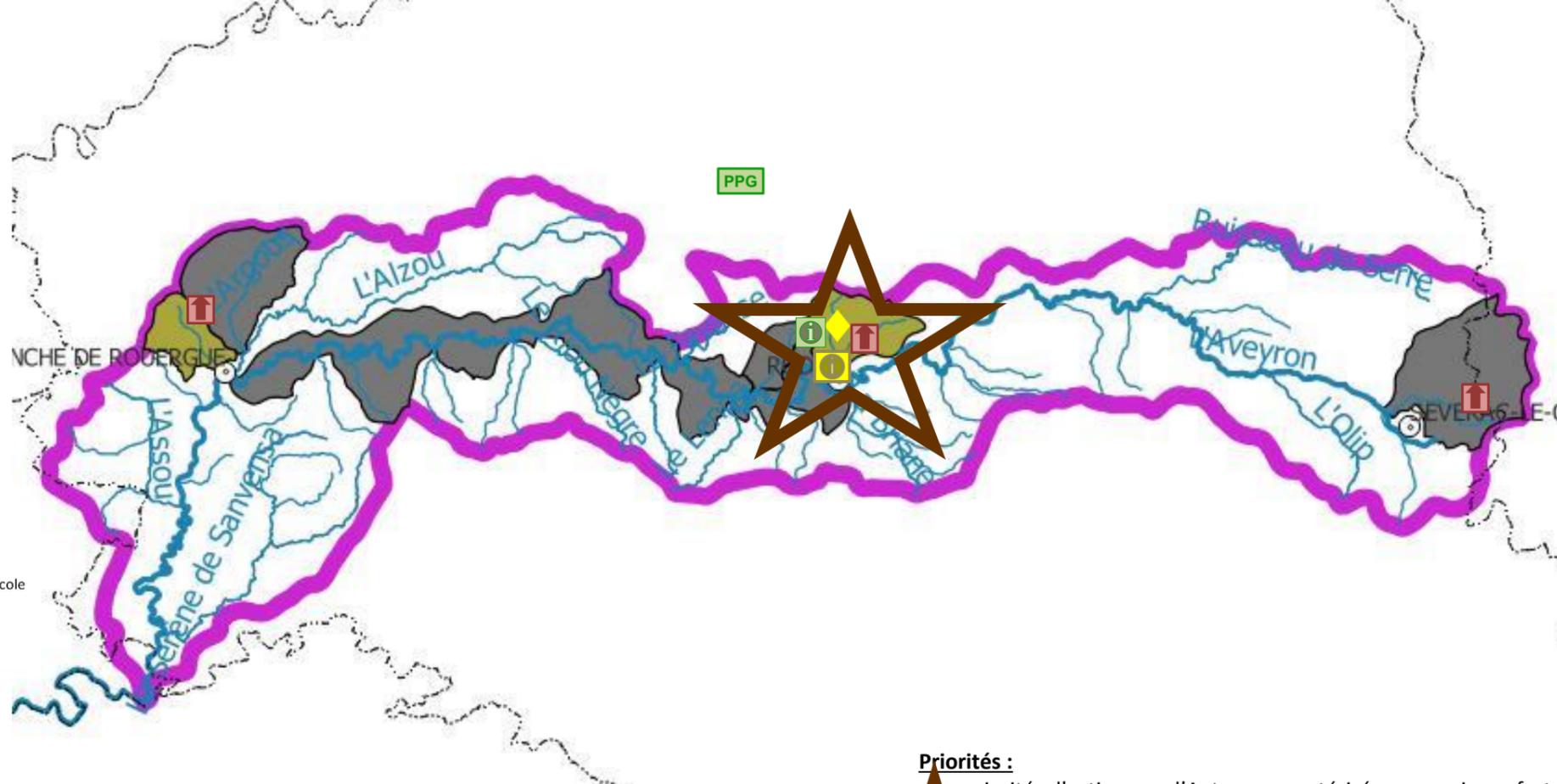
→ **Gestion optimisée des seuils vis-à-vis des milieux aquatiques (voir fiche action CONT)**

📌 inciter les préleveurs d'eau potable (SIAEP HVA, Serre et Olt, SIAEP Vailhourles) à la connaissance de leur patrimoine réseau, leur taux de rendement et à la mise en place d'un programme pluriannuel de réhabilitations (Cuge, Brèves, Assou, sources de l'Aveyron)

→ **Améliorer la gestion des captages d'eau potable (voir fiche action AEP)**

📌 prévenir les inondations, sur le Lugagnac, Ce bassin est caractérisé par un risque fort d'inondation. Les actions de prévention des inondations devront concourir à maintenir le bon état de cette masse d'eau : en travaillant sur le fonctionnement naturel du cours d'eau (ralentissement dynamique des crues, mobilisation de champs d'expansion de crues ...) et en travaillant en partenariat avec l'activité sylvicole.

Cours d'eau en zone urbaine et péri-urbaine



- Masses d'eau avec une pression confortée en hydromorphologie et en agricole
- Masses d'eau avec une pression confortée agricole
- Masses d'eau avec une pression confortée hydromorphologique
- Masses d'eau avec une pression potentielle en hydromorphologie
- Masses d'eau sans pression

Détail par masses d'eau :

Code	Nom	Expertise contrat de rivière - Pression hydromorphologique	Assainissement collectif (SAS-PEDOM)	Expertise contrat de rivière - Pression Assainissement	Expertise contrat de rivière - Pression Agricole
FRFR201	L'Aveyron de la Briane à l'Alzou	Pression potentielle	Elevée	Pression confortée	Pression non significative
FRFR199_2	Le Merdans	Pression potentielle	Minime	Pression potentielle	Pression potentielle
FRFR201_1	Le Rieutord	Pression potentielle	Minime	Pression confortée	Pression potentielle
FRFR201_4	L'Auterne	Pression confortée	Minime	Pression confortée	Pression non significative
FRFR202_2	Ruisseau de Notre Dame	Pression confortée	Minime	Pression confortée	Pression non significative
FRFR373_4	L'Algouse	Pression potentielle	Modérée	Pression potentielle	Pression non significative

Pressions :

Hydromorphologiques et assainissement, pas de pression agricole

- Assainissement :

gestion des eaux pluviales : en contexte très urbanisé avec un risque de transfert, via les nombreux exutoires, des pollutions dites accidentelles (rejets accidentels, transfert de macro-déchets, ...) réseaux unitaires et séparatifs : inversion des raccordements assainissements et eaux pluviales, déversoirs d'orages et macro-déchets

- Hydromorphologie :

des aménagements urbains ont profondément modifié le lit mineur, rectification et incision, chaussées, murs de soutènements, ..., des constructions en lit majeur soumises au risque inondation, la ripisylve est dégradée ou inadaptée, ... déconnexions des cours d'eau des nappes d'accompagnements, champs d'expansions de crues peu mobilisables

- Évolution du territoire :

intensification des pratiques agricoles, coupe forestière franche en bordure de cours, projets d'aménagements dont urbanisation et développement d'axes routiers...

Priorités :

priorités d'actions sur l'Auterne caractérisés par un risque fort d'inondation et des pollutions urbaines accidentelles récurrentes

Actions :

assurer une veille sur les évolutions des pratiques (contact avec les riverains et les élus, diagnostics de cours d'eau, surveillance des pollutions et sensibilisation post-pollution des responsable de la dégradation)

Assainissement :

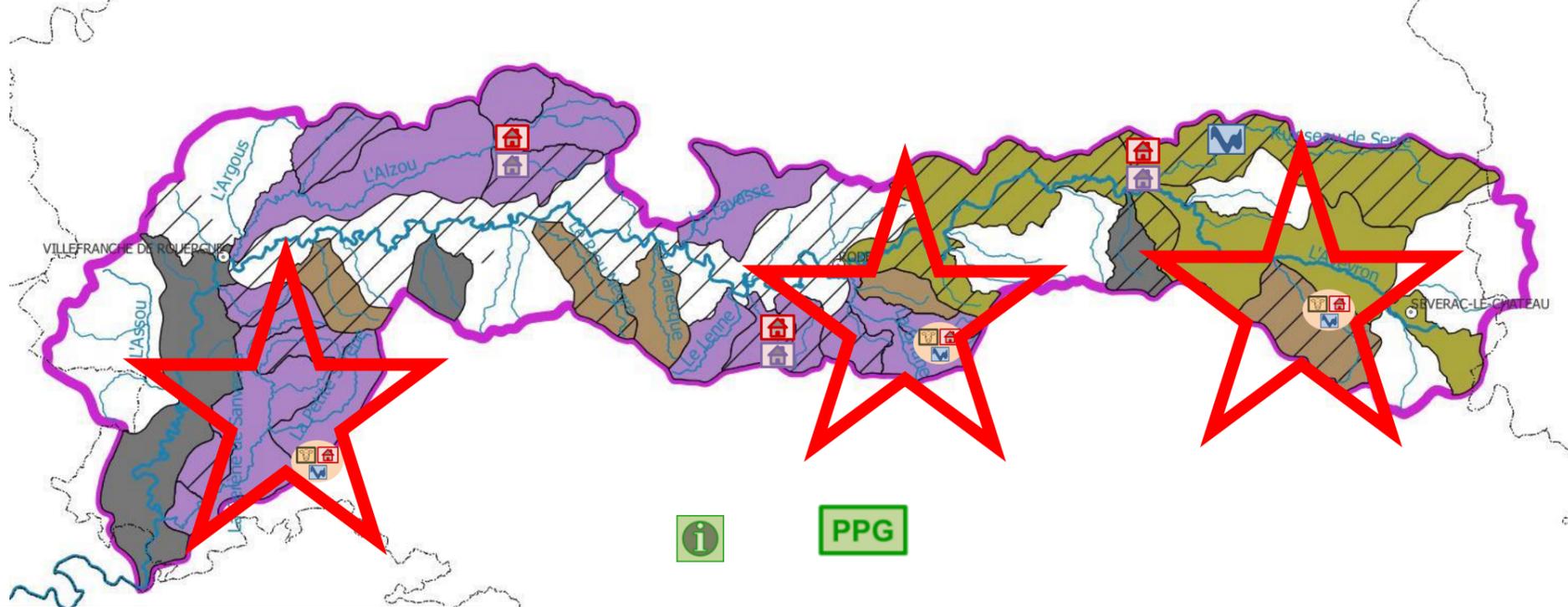
- mise en place d'une stations de suivi chimique
- diagnostics des activités industrielles et artisanales
 - **Mise en place d'un contrat de lutte contre les pollutions dispersées de l'artisanat et de l'industrie (voir fiche action IND&ART)**

Hydromorphologie :

- conforter les bonnes pratiques et saisir des opportunités d'actions (accompagner les actions de diversification des écoulements, restauration de ZH ...)
- prévenir les inondations en travaillant sur le fonctionnement naturel du cours d'eau (ralentissement dynamique des crues, mobilisation de champs d'expansion de crues ...), préservation, restauration et mise en valeur des zones non-aménagés contribuant au bon fonctionnement des cours d'eau
 - **Continuer la dynamique de l'appel à projet « préservation et restauration des champs d'expansions de crues » (voir fiche action APPZEC et PAPI)**

Cours d'eau en zone rurale

- Masses d'eau avec une pression confortée en hydromorphologie et en agricole
- Masses d'eau avec une pression confortée agricole
- Masses d'eau avec une pression confortée hydromorphologique
- Masses d'eau avec une pression potentielle en hydromorphologie
- Masses d'eau sans pression



Détail par masses d'eau :

Code	Nom	Expertise contrat de rivière - Pression hydromorphologique	Assainissement collectif (SAS-PEDOM)	Expertise contrat de rivière - Pression Assainissement	Expertise contrat de rivière - Pression Agricole
FRFR369	La Briane	Pression confortée	Minime	Pression potentielle	Pression confortée
FRFR373	L'Alzou	Pression confortée	Minime	Pression potentielle	Pression confortée
FRFR377	La Serène de sanvensa	Pression confortée	Minime	Pression potentielle	Pression confortée
FRFR201_11	La Maresque de Recoules	Pression non significative	Minime	Pression potentielle	Pression potentielle
FRFR377_2	La Petite Serène	Pression confortée	Minime	Pression potentielle	Pression confortée
FRFR199	L'Aveyron de sa source à la Serre	Pression confortée	Minime	Pression potentielle	Pression potentielle
FRFR201_5	Le Lenne	Pression confortée	Minime	Pression potentielle	Pression confortée
FRFR201_7	La Maresque Moyrazes	Pression potentielle	Minime	Pression potentielle	Pression confortée
FRFR202	L'Aveyron de l'Alzou au Viaur	Pression potentielle	Minime	Pression potentielle	Pression potentielle
FRFR201_6	La Favasse	Pression confortée	Minime	Pression non significative	Pression confortée
FRFR369_2	La Garrigue	Pression potentielle	Minime	Pression non significative	Pression confortée
FRFR369_4	Ruisseau d'Inières	Pression confortée	Minime	Pression non significative	Pression confortée
FRFR373_1	Le Roudillou	Pression confortée	Minime	Pression non significative	Pression confortée
FRFR364	La Serre	Pression confortée	Modérée	Pression confortée	Pression potentielle
FRFR201_10	Le Lézert	Pression potentielle	Modérée	Pression confortée	Pression confortée
FRFR201_2	La Brienne	Pression confortée	Modéré	Pression confortée	Pression confortée
FRFR201_3	Le Trégou	Pression confortée	Elevée	Pression confortée	Pression confortée
FRFR369_3	La Brianelle	Pression confortée	Elevée	Pression confortée	Pression confortée
FRFR377_1	Ruisseau de Marmont	Pression confortée	Modérée	Pression confortée	Pression confortée
FRFR377_4	Ruisseau de Cassurex	Pression confortée	Modérée	Pression confortée	Pression confortée
FRFR366	L'Olip	Pression potentielle	Elevée	Pression confortée	Pression confortée
FRFR200	L'Aveyron de la Serre à la Briane	Pression confortée	Elevée	Pression confortée	Pression potentielle
FRFR200_1	Ruisseau du Mayroux	Pression potentielle	Elevée	Pression confortée	Pression potentielle
FRFR201_8	Le Riou Nègre	Pression potentielle	Modérée	Pression confortée	Pression confortée
FRFR202_1	La Doulose	Pression confortée	Modérée	Pression confortée	Pression confortée
FRFR373_2	L'Alze	Pression confortée	Elevée	Pression confortée	Pression confortée
FRFR373_3	L'Alzure	Pression confortée	Modérée	Pression confortée	Pression confortée

Priorités :

- Continuer la dynamique engagée sur les Serène et l'étendre progressivement à d'autres sous bassins versants, dont le bassin de la Briane et de l'Oip

Actions :

- continuer la veille sur ces masses d'eau en maintenant les réseaux et assurer une veille sur les évolutions des pratiques (contact avec les riverains et les élus, diagnostics de cours d'eau)

Animation espace rural :

- animation locale pour la mise en œuvre d'actions sur les trois volets : agricole, urbain et milieu aquatique. 1er étape continuer la dynamique sur le bassin des Serènes, 2ème étape engager des actions sur la Briane et l'Olip
 - **Mettre en place un contrat de lutte contre les pressions diffuses liées aux activités agricoles (voir fiches actions AGRI)**

Agricole :

- conforter les bonnes pratiques et saisir des opportunités d'actions (accompagner les actions de diversification des écoulements, aménagements de point d'abreuvements, restauration de ZH...)

Hydromorphologie :

- continuer le programme de restauration hydromorphologique engagé sur la Serre (accompagner les actions de diversification des écoulements, restauration de ZH...)
 - **Poursuivre et mettre en place les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques (voir fiche action MAPPG)**

Assainissement :

- améliorer les stations d'épurations
- améliorer les systèmes d'assainissement
 - **Améliorer la performance de traitement des assainissements (voir fiches actions SA et ANC)**

Pressions :

Hydromorphologie et agricole et assainissement

- Hydromorphologie :

Cours d'eau rectifié, zones humides drainées, ripisylve très disparate, divagation du bétail et érosion de berges,

- Agricole :

Pollution diffuse liées aux activités de polyculture élevage, tendance à l'érosion des parcelles de versants, écoulements interceptés par des plans d'eau

- Assainissement

exutoires pluviaux et/ou d'assainissements, réseaux défectueux, absence de raccordement, problème de définition des zonages collectif et individuel, dysfonctionnement des stations d'épurations...

Annexe 8 : Détail financier du contrat de rivière Aveyron amont

Volet	Enjeu	Numéro action	Action Phare	Action PAOT	Avenant	Nom action	Cout € TTC	AEAG HT	AFB	Europe	Chambres consulaires	ADASE A D'OC	PNRGC	Région Occitanie	Département Aveyron	Collectivités concernées	Professionnels	Particuliers	AHP12	FDP PMA	SMBV2 A TTC	
Qualité	Reconquerir le bon état	SA-1	Oui	Oui	CRAA	Améliorer les équipements de traitement des SA	5 683 000 €	1 718 250 €							165 000 €	3 799 750 €						
Qualité	Reconquerir le bon état	SA-2	Non		CRAA	Optimiser le fonctionnement des STEU																
Qualité	Reconquerir le bon état	Sous-total SA					5 683 000 €	1 718 250 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	165 000 €	3 799 750 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Qualité	Protéger la ressource pour les usagers	ANC-1	Non		CRAA	Avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif (ANC)	3 000 €	1 500 €														1 500 €
Qualité	Protéger la ressource pour les usagers	ANC-2	Oui		Avenant	Prioriser, engager, poursuivre et harmoniser des programmes de réhabilitation des ANC les plus impactants sur les zones à enjeux																
Qualité	Reconquerir le bon état	Sous-total ANC					3 000 €	1 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 500 €
Qualité	Reconquerir le bon état	IND&ART-1	Oui		CRAA	Diagnostic global des pressions liées aux activités industrielles et artisanales présentes au niveau des deux principaux pôles (Rodez, Villefranche),	20 000 €	8 667 €								10 333 €						1 000 €
Qualité	Reconquerir le bon état	IND&ART-2	Non		CRAA	Réalisation de diagnostics environnementaux dans des établissements types	17 600 €	7 333 €			5 133 €											5 133 €
Qualité	Reconquerir le bon état	IND&ART-3	Non		Avenant	Accompagner les activités industrielles et artisanales en vue de maîtriser les pollutions issues de leurs activités																

Volet	Enjeu	Numéro action	Action Phare	Action PAOT	Avenant	Nom action	Cout € TTC	AEAG HT	AFB	Europe	Chambres consulaires	ADASE A D'OC	PNRGC	Région Occitanie	Département Aveyron	Collectivités concernées	Professionnels	Particuliers	AHP12	FDP PMA	SMBV2 A TTC
Qualité	Reconquerir le bon état	Sous-total IND&ART					37 600 €	16 000 €	- €	- €	5 133 €	- €	- €	- €	- €	10 333 €	- €	- €	- €	- €	6 133 €
Qualité	Protéger la ressource pour les usagers	AEP-1	Non		CRAA	Poursuivre les réflexions concernant le transfert de la compétence eau potable et animer la définition des périmètres de protection															
Qualité	Protéger la ressource pour les usagers	Sous-total AEP					- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Qualité	Protéger la ressource pour les usagers	BAIGNADE-1			CRAA	Acquérir des connaissances sur la qualité bactériologique	10 550 €			4 748 €											5 803 €
Qualité	Protéger la ressource pour les usagers	BAIGNADE-2	Oui		CRAA	Réaliser des profils de baignades	200 000 €	83 333 €		76 667 €						40 000 €					
Qualité	Protéger la ressource pour les usagers	Sous-Total BAIGNADE					210 550 €	83 333 €	- €	81 414 €	- €	- €	- €	- €	- €	40 000 €	- €	- €	- €	- €	5 803 €
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	MAPPG-1	Oui	Oui	CRAA	Réaliser les travaux prévus du PPG 2015-2021	1 194 770 €	497 821 €						238 954 €	119 477 €						338 518 €
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	MAPPG-2	Non		CRAA	Diagnostics de cours d'eau et du petit chevelu	- €														- €
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	MAPPG-3	Non		CRAA	Réaliser une synthèse des données existantes sur les espèces patrimoniales et proposer un programme d'actions	- €														- €
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	MAPPG-4	Oui		CRAA	Compléter l'inventaire des zones humides et proposer un programme d'actions	100 000 €	66 667 €													33 333 €
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	MAPPG-5	Oui	Oui	CRAA	Élaborer le PPG Aveyron Amont 2023-2027	- €														- €

Volet	Enjeu	Numéro action	Action Phare	Action PAOT	Avenant	Nom action	Cout € TTC	AEAG HT	AFB	Europe	Chambres consulaires	ADASE A D'OC	PNRGC	Région Occitanie	Département Aveyron	Collectivités concernées	Professionnels	Particuliers	AHP12	FDP PMA	SMBV2 A TTC	
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	MAPPG-6	Oui	Oui	Avenant	Déclinaison des 3 premières tranches des actions du PPG Aveyron Amont 2022-2026	2 199 750 €	916 563 €						439 950 €	219 975 €							623 263 €
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	MAPPG-7	Non		CRAA	Communication, sensibilisation	- €															- €
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	Sous-total MA PPG				3 494 520 €	1 481 050 €	- €	- €	- €	- €	- €	678 904 €	339 452 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	995 114 €	3 494 520 €
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	AGRI-1	Oui	Oui	CRAA	Améliorer la connaissance sur l'activité agricole dans les bassins versants de l'Olip et de la Briane	25 650 €	10 688 €			1 969 €	5 513 €										7 481 €
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	AGRI-2	Oui	Oui	CRAA	Cartographier l'aléa et le risque d'érosion à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont et des bassins versants de l'Olip et de la Briane	4 000 €	2 000 €			1 000 €											1 000 €
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	AGRI-3	Oui	Oui	CRAA	Améliorer la connaissance sur le colmatage des cours d'eau	13 500 €	6 750 €													6 750 €	
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	AGRI-4	Oui	Oui	CRAA	Etudier l'impact cumulé des plans d'eau sur l'hydrologie des bassins versants de l'Alzou et de la Briane	30 000 €	12 500 €														17 500 €
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	AGRI-5	Oui	Oui	Avenant	Mettre en œuvre une animation et un programme d'action au bassin versant de l'Olip et de la Briane	370 495 €	230 258 €		31 800 €	3 413 €	900 €						91 020 €		8 793 €		4 311 €
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	Sous-Total AGRI					443 645 €	262 196 €	- €	31 800 €	6 382 €	6 413 €	- €	- €	- €	- €	91 020 €	- €	8 793 €	6 750 €		30 292 €
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	AGRI-6	Oui	Oui	CRAA	Continuer à réaliser des diagnostics érosion	10 125 €	5 063 €			1 688 €									1 688 €		1 688 €

Volet	Enjeu	Numéro action	Action Phare	Action PAOT	Avenant	Nom action	Cout € TTC	AEAG HT	AFB	Europe	Chambres consulaires	ADASE A D'OC	PNRGC	Région Occitanie	Département Aveyron	Collectivités concernées	Professionnels	Particuliers	AHP12	FDP PMA	SMBV2 A TTC	
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	AGRI-7	Oui	Oui	CRAA	Engager des MAEC pour limiter l'érosion et les transferts de polluants (mesures du PDRR 2015-2020)	153 220 €			153 220 €												
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	AGRI-8	Oui	Oui	CRAA	Aider à l'investissement de matériel visant à limiter l'érosion et les transferts de polluants (mesure 4.1.3 et 4.1.6 du PDRR 2015-2020)	80 000 €	12 533 €		14 133 €							53 333 €					
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	AGRI-9	Oui	Oui	CRAA	Planter des haies	19 500 €										10 530 €		8 970 €			
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	AGRI-10	Oui	Oui	CRAA	Formation sur les sols et la lutte contre l'érosion	6 000 €										6 000 €					
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	Sous-Total AGRI					268 845 €	17 596 €	- €	167 353 €	1 688 €	- €	- €	- €	- €	- €	69 863 €	- €	10 658 €	- €	1 688 €	
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	AGRI-12	Non		CRAA	Réaliser l'appel à projet AFB sur l'impact cumulé des plans d'eau sur les milieux aquatiques	100 000 €		80 000 €							10 000 €						10 000 €
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	AGRI-13	Oui	Oui	CRAA	Poursuivre des diagnostics de plans d'eau	4 200 €	2 100 €			1 050 €											1 050 €
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	AGRI-14	Oui	Oui	CRAA	Réaliser des travaux de mise à niveau environnementale des plans d'eau (mesure 4.4.1 du PDRR 2015-2020)	120 000 €	37 600 €		42 400 €								40 000 €				
Milieu Aquatique	Reconquerir le bon état	Sous-Total AGRI					224 200 €	39 700 €	80 000 €	42 400 €	1 050 €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	40 000 €	- €	- €	- €		11 050 €
Milieu Aquatique	Maintenir le bon état	CONTINU ITE-1	Non		CRAA	Elaboration d'un guide de bonnes pratiques des moulins et seuils vis-à-vis des milieux aquatiques	5 000 €	2 083 €		1 917 €												1 000 €
Milieu Aquatique	Maintenir le bon état	CONTINU ITE-2	Non		CRAA	Appui aux propriétaires en vue d'une gestion	100 000 €	41 667 €		38 333 €												20 000 €

Volet	Enjeu	Numéro action	Action Phare	Action PAOT	Avenant	Nom action	Cout € TTC	AEAG HT	AFB	Europe	Chambres consulaires	ADASE A D'OC	PNRGC	Région Occitanie	Département Aveyron	Collectivités concernées	Professionnels	Particuliers	AHP12	FDP PMA	SMBV2 A TTC	
						optimisée des seuils vis à vis des milieux aquatiques																
Milieu Aquatique	Maintenir le bon état	CONTINUITE-3	Oui		CRAA	Accompagner la retsauracion de la continuité écologique au-delà du classement actuel en liste 2 des cours d'eau	600 000 €	150 000 €		150 000 €								300 000 €				
Milieu Aquatique	Maintenir le bon état	Sous-Total CONTINUITE					705 000 €	193 750 €	- €	190 250 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	300 000 €	- €	- €	21 000 €	
Milieu Aquatique	Maintenir le bon état	FORET-1	Non		CRAA	Diagnostic global des activités sylvicoles du bassin versant	3 000 €	1 250 €			875 €										875 €	
Milieu Aquatique	Maintenir le bon état	FORET-2	Non		CRAA	Réalisation de diagnostics environnementaux chez des propriétaires forestiers pré-identifiés par le CRPF	8 800 €	3 667 €			2 567 €										2 567 €	
Milieu Aquatique	Maintenir le bon état	FORET-3	Non		CRAA	Sensibiliser la filière sylvicole à une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques	6 350 €	2 646 €			1 852 €										1 852 €	
Milieu Aquatique	Maintenir le bon état	Sous-total FORET					18 150 €	7 563 €	- €	- €	5 294 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 294 €
Milieu Aquatique	Maintenir le bon état	PECHE-1	Non		CRAA	Réalisation d'aménagements environnementaux et halieutiques	373 223 €			136 055 €				55 161 €	53 860 €	126 846 €					1 301 €	
Milieu Aquatique	Maintenir le bon état	PECHE-2	Non		CRAA	Communication autour du potentiel halieutique et des aménagements ouverts au public																
Milieu Aquatique	Maintenir le bon état	Sous-Total PECHE					373 223 €	- €	- €	136 055 €	- €	- €	- €	55 161 €	53 860 €	126 846 €	- €	- €	- €	- €	1 301 €	- €
Milieu Aquatique	Maintenir le bon état	LOISIRS-1	Non		CRAA	Associer les sports d'eaux vives aux programmes de restauration des milieux aquatiques, dont continuité																

Volet	Enjeu	Numéro action	Action Phare	Action PAOT	Avenant	Nom action	Cout € TTC	AEAG HT	AFB	Europe	Chambres consulaires	ADASE A D'OC	PNRGC	Région Occitanie	Département Aveyron	Collectivités concernées	Professionnels	Particuliers	AHP12	FDP PMA	SMBV2 A TTC	
Milieu Aquatique	Maintenir le bon état	LOISIRS-2	Non		CRAA	Sensibiliser les professionnels et usagers du tourisme aux bonnes pratiques	2 000 €			2 000 €												
Milieu Aquatique	Maintenir le bon état	Sous-Total LOISIRS					2 000 €	- €	- €	2 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Inondation	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	PAPli-1	Oui		CRAA	Réaliser un premier état des lieux afin d'étudier l'opportunité de lancer un PAPI d'intention	30 000 €	15 000 €														15 000 €
Inondation	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	PAPli-2	Non		CRAA	Apporter une assistance technique « au fil de l'eau » auprès des communes et intercommunalités affectées par des phénomènes d'inondation																
Inondation	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	PAPli-3	Non		CRAA	Porter certaines études et travaux « inondation » relevant de la compétence GEMAPI	2 080 000 €							416 000 €	8 000 €	800 000 €						856 000 €
Inondation	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	Sous-Total PAPli				2 110 000 €	15 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	416 000 €	8 000 €	800 000 €	- €	- €	- €	- €	871 000 €	2 110 000 €	
Inondation	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	INON-1	Non		CRAA	Accompagner l'élaboration des PPRI																
Inondation	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	INON-2	Non		CRAA	Accompagner l'élaboration des PCS	3 000 €															3 000 €
Inondation	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	INON-3	Non		CRAA	Matérialisation des repères de crues	3 000 €							600 €								2 400 €

Volet	Enjeu	Numéro action	Action Phare	Action PAOT	Avenant	Nom action	Cout € TTC	AEAG HT	AFB	Europe	Chambres consulaires	ADASE A D'OC	PNRGC	Région Occitanie	Département Aveyron	Collectivités concernées	Professionnels	Particuliers	AHP12	FDP PMA	SMBV2 A TTC	
Inondation	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	INON-4	Non		CRAA	Communication sensibilisation sur le risque d'inondation																
Inondation	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	Sous-Total INON				6 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	600 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 400 €	6 000 €
Inondation	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	AAAPZEC-1	Non		CRAA	Veille et acquisitions foncières																
Inondation	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	AAAPZEC-2	Non		CRAA	Définition des plans de gestion		- €								- €						
Inondation	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	AAAPZEC-3	Non		CRAA	Études préalables et travaux de restauration de l'Auterne et de ses zones d'expansions de crues																
Inondation	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	AAAPZEC-4	Non		CRAA	Animation et sensibilisation avec le Lycée agricole La Roque	10 000 €	4 167 €									2 000 €					3 833 €
Inondation	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	Sous-Total APPZEC				10 000 €	4 167 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 000 €	- €	- €	- €	- €	3 833 €	10 000 €
Inondation	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	MAEMB ACLES-1	Non		CRAA	Restaurer et entretenir la végétation, prioritairement, en amont des zones à enjeux																
Inondation	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	MAEMB ACLES-2	Non		CRAA	Suivre et traiter les embâcles post-crues à l'échelle du bassin versant																

Volet	Enjeu	Numéro action	Action Phare	Action PAOT	Avenant	Nom action	Cout € TTC	AEAG HT	AFB	Europe	Chambres consulaires	ADASE A D'OC	PNRGC	Région Occitanie	Département Aveyron	Collectivités concernées	Professionnels	Particuliers	AHP12	FDP PMA	SMBV2 A TTC
Inondation	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	Sous-Total EMBACLES					- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Ressource	Maintenir le bon état	RESS-1	Non		CRAA	Favoriser une gestion à la source des eaux pluviales, voir inciter à la récupération des eaux pluviales, pour diminuer les prélèvements	5 000 €	2 083 €													2 917 €
Ressource	Maintenir le bon état	RESS-2	Non		CRAA	Promouvoir et inciter les économies d'eau pour tous les usages	6 000 €										6 000 €				
Ressource	Maintenir le bon état	RESS-3	Non		CRAA	Pérenniser le réseau de suivi des débits cours d'eau (DREAL, SMBV2A)															
Ressource	Maintenir le bon état	RESS-4	Non		CRAA	Adapter le réseau de suivi des débits cours d'eau sur l'Aveyron au droit des stations de Pont MassonManson, Onet Le Château et Carabral (DDT / DREAL)															
Ressource	Maintenir le bon état	RESS-5	Oui		CRAA	Améliorer la connaissance sur les ressources disponibles (fonctionnement des systèmes karstiques et des zones humides, volume stockés ...)															
Ressource	Maintenir le bon état	RESS-6	Non		CRAA	Sensibiliser et informer les usagers sur l'état de la ressource en eau pour permettre une gestion concertée et transparente en période de crise															
Ressource	Maintenir le bon état	Sous-Total RESS					11 000 €	2 083 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 000 €	- €	- €	- €	2 917 €
Ressource	Maintenir le bon état	AEP-2	Oui		CRAA	Accompagner les actions	400 000 €	100 000 €								300 000 €					

Volet	Enjeu	Numéro action	Action Phare	Action PAOT	Avenant	Nom action	Cout € TTC	AEAG HT	AFB	Europe	Chambres consulaires	ADASE A D'OC	PNRGC	Région Occitanie	Département Aveyron	Collectivités concernées	Professionnels	Particuliers	AHP12	FDP PMA	SMBV2 A TTC		
						d'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable																	
Ressource	Maintenir le bon état	AEP-3	Non		CRAA	Accompagner les préleveurs d'eau potable dans la définition et le respect du débit biologique	400 000 €	166 667 €								233 333 €							
Ressource	Maintenir le bon état	AEP-4	Non		CRAA	Accompagner la restitution au milieu naturel des sources autrefois captées	50 000 €	20 833 €								29 167 €							
Ressource	Maintenir le bon état	Sous-Total AEP					850 000 €	287 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	562 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Qualité	Renforcer le suivi des eaux	SUIVI-1	Non		CRAA	Maintenir le réseau de suivi actuel	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Qualité	Renforcer le suivi des eaux	SUIVI-2	Oui	Oui	CRAA	Appréhender l'incidence des actions mises en œuvre sur la reconquête du bon état	225 000 €	131 250 €														93 750 €	
Qualité	Renforcer le suivi des eaux	SUIVI-3	Non		CRAA	Mettre en place un réseau de connaissance ponctuel en vue d'acquérir des connaissances sur la qualité des masses d'eau modélisées dans le SDAGE	9 000 €	4 500 €														4 500 €	
Qualité	Renforcer le suivi des eaux	Sous-total SUIVI					234 000 €	135 750 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	98 250 €	
Qualité	Renforcer le suivi des eaux	SOUT-1	Non		CRAA	Conforter le réseau de suivi actuel	105 000 €	55 000 €					37 500 €	12 500 €									
Qualité	Renforcer le suivi des eaux	SOUT-2	Non		CRAA	Valoriser les données recueillies par les réseaux de mesures																	
Qualité	Renforcer le suivi des eaux	SOUT-3	Non		CRAA	Améliorer la connaissance sur le fonctionnement et la qualité des ME ZPF																	

Volet	Enjeu	Numéro action	Action Phare	Action PAOT	Avenant	Nom action	Cout € TTC	AEAG HT	AFB	Europe	Chambres consulaires	ADASE A D'OC	PNRGC	Région Occitanie	Département Aveyron	Collectivités concernées	Professionnels	Particuliers	AHP12	FDP PMA	SMBV2 A TTC	
Qualité	Renforcer le suivi des eaux	Sous-total SOUT					105 000 €	55 000 €	- €	- €	- €	- €	37 500 €	12 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	105 000 €
Gestion concertée	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	ANIM-1	Oui	Oui	CRAA	Animation du contrat de rivière	375 000 €	262 500 €						55 925 €								56 575 €
Gestion concertée	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	ANIM-2	Oui	Oui	CRAA	Animation de démarches territoriales	400 000 €	280 000 €														120 000 €
Gestion concertée	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	ANIM-3	Oui	Oui	CRAA	Animation des programmes milieux aquatiques	1 050 000 €	525 000 €														525 000 €
Gestion concertée	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	ANIM-4	Non		CRAA	Renforcer les partenariats techniques																
Gestion concertée	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	ANIM-5	Non		CRAA	Organiser des visites de terrain à destination des élus des adhérents du SMBV2A (EPCI-FP et communes) afin de présenter la trame verte, bleue et turquoise du bassin versant	10 000 €															10 000 €
Gestion concertée	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	Sous-Total ANIM					1 835 000 €	1 067 500 €	- €	- €	- €	- €	55 925 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	711 575 €	1 835 000 €
Gestion concertée	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	GOUV-1	Non		CRAA	Associer toutes les communes et intercommunalités du bassin versant hydrologique Aveyron amont au SMBV2A																

Volet	Enjeu	Numéro action	Action Phare	Action PAOT	Avenant	Nom action	Cout € TTC	AEAG HT	AFB	Europe	Chambres consulaires	ADASE A D'OC	PNRGC	Région Occitanie	Département Aveyron	Collectivités concernées	Professionnels	Particuliers	AHP12	FDP PMA	SMBV2 A TTC
Gestion concertée	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	GOUV-2	Non		CRAA	Créer un lien avec les structures à l'aval du bassin versant Aveyron amont															
Gestion concertée	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	GOUV-3	Non		CRAA	Faciliter l'émergence d'une structure à l'échelle du grand bassin versant Tarn Aveyron															
Gestion concertée	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	GOUV-4	Non		CRAA	• Informer les élus des démarches de gestion quantitative à l'échelle du bassin Aveyron (définition des volumes prélevables, organisme unique, plan de gestion des étiages ...)															
Gestion concertée	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	GOUV-5	Non		CRAA	Accompagner les collectivités du bassin Aveyron amont dans la déclinaison de leurs compétences urbanisme et petit cycle de l'eau (AEP, assainissement, eaux pluviales, ...)	80 000 €	40 000 €								40 000 €					
Gestion concertée	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	GOUV-6	Non		CRAA	Assurer un rôle de veille pour les projets du territoire ayant un impact potentiel sur les milieux aquatiques															
Gestion concertée	Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	Sous-Total GOUV					80 000 €	40 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	40 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
Gestion concertée	Impliquer tous les publics	VALORISATION-1	Non		CRAA	Création d'un itinéraire de découverte des richesses naturelles et patrimoniales de la vallée de l'Aveyron	75 000 €			28 125 €					31 875 €	15 000 €					
Gestion concertée	Impliquer tous les publics	VALORISATION-2	Non		CRAA	Actualiser le site internet du SMBV2A	250 €	104 €													146 €

Volet	Enjeu	Numéro action	Action Phare	Action PAOT	Avenant	Nom action	Cout € TTC	AEAG HT	AFB	Europe	Chambres consulaires	ADASE A D'OC	PNRGC	Région Occitanie	Département Aveyron	Collectivités concernées	Professionnels	Particuliers	AHP12	FDP PMA	SMBV2 A TTC	
Gestion concertée	Impliquer tous les publics	VALORISATION-3	Oui		CRAA	Création d'outils de communication diversifiés	25 000 €	10 417 €						2 500 €	6 250 €							5 833 €
Gestion concertée	Impliquer tous les publics	Sous-total VALORISATION					100 250 €	10 521 €	- €	28 125 €	- €	- €	- €	2 500 €	38 125 €	15 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 979 €
Gestion concertée	Impliquer tous les publics	SENSIBIL-1	Oui		CRAA	Mon école mon cours d'eau	50 000 €	7 500 €						20 000 €	12 500 €							10 000 €
Gestion concertée	Impliquer tous les publics	SENSIBIL-2	Non		CRAA	Les pieds dans l'eau au collège																
Gestion concertée	Impliquer tous les publics	SENSIBIL-3	Oui		CRAA	Expérimentation avec les lycées professionnels																
Gestion concertée	Impliquer tous les publics	Sous-Total SENSIBILI					50 000 €	7 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	20 000 €	12 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €
Gestion concertée	Impliquer tous les publics	SENSIBIL-4	Oui		CRAA	Organisation d'événements techniques	11 750 €	4 896 €			3 427 €											3 427 €
Gestion concertée	Impliquer tous les publics	SENSIBIL-5	Oui		CRAA	« boîte à outils pour partager »	25 000 €	10 417 €			2 500 €			7 500 €								4 583 €
Gestion concertée	Impliquer tous les publics	Sous-Total SENSIBILI					36 750 €	15 313 €	- €	- €	5 927 €	- €	- €	7 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	8 010 €
TOTAL							16 891 733 €	5 461 271 €	80 000 €	679 398 €	25 473 €	6 413 €	37 500 €	1 249 090 €	616 937 €	5 404 429 €	208 883 €	300 000 €	19 451 €	8 051 €	2 794 838 €	
								32,33%	0,47%	4,02%	0,15%	0,04%	0,22%	7,39%	3,65%	31,99%	1,24%	1,78%	0,12%	0,05%	16,55%	